



First Session
Thirty-seventh Parliament, 2001

Première session de la
trente-septième législature, 2001

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Standing Senate Committee on National Security
and Defence*

*Comité sénatorial permanent de la sécurité
nationale et de la défense*

Proceedings of the Subcommittee on

Délibérations du sous-comité des

Veterans Affairs

Anciens combattants

Chair:
The Honourable MICHAEL A. MEIGHEN

Président:
L'honorable MICHAEL A. MEIGHEN

Wednesday, December 5, 2001

Le mercredi 5 décembre 2001

Issue No. 3

Fascicule n° 3

Fourth meeting on:

The health care provided to veterans of war and of peacekeeping missions; the implementation of the recommendations made in its previous reports on such matters; and the terms of service, post-discharge benefits and health care of members of the regular and reserve forces as well as members of the RCMP and of civilians who have served in close support of uniformed peacekeepers

Quatrième réunion concernant:

Les soins de santé offerts aux anciens combattants qui ont servi au cours de guerres ou dans le cadre d'opérations de maintien de la paix; les suites données aux recommandations faites dans ses rapports précédents sur ces questions; et les conditions afférentes aux services, prestations et soins de santé offerts, après leur libération, aux membres de l'armée permanente ou de la réserve, ainsi qu'aux membres de la GRC et aux civils ayant servi auprès de casques bleus en uniforme dans des fonctions d'appui rapproché

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

THE SUBCOMMITTEE ON VETERANS AFFAIRS

The Honourable Michael A. Meighen, *Chair*

and

The Honourable Senators:

Atkins	Kenny
* Carstairs, P.C. (or Robichaud, P.C.)	* Lynch-Staunton (or Kinsella)
Day	Wiebe

* *Ex Officio Members*

(Quorum 3)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Day substituted for that of the Honourable Senator Sibbeston (*November 28, 2001*).

The name of the Honourable Senator Atkins substituted for that of the Honourable Senator Forrestall (*November 28, 2001*).

LE SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: L'honorable Michael A. Meighen

et

Les honorables sénateurs:

Atkins	Kenny
* Carstairs, c.p. (ou Robichaud, c.p.)	* Lynch-Staunton (ou Kinsella)
Day	Wiebe

* *Membres d'office*

(Quorum 3)

Modifications de la composition du comité:

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Day est substitué à celui de l'honorable sénateur Sibbeston (*le 28 novembre 2001*).

Le nom de l'honorable sénateur Wiebe est substitué à celui de l'honorable sénateur Forrestall (*le 28 novembre 2001*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, December 5, 2001

(5)

[English]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met at 5:45 p.m., this day, in room 172-E, Centre Block, the Chair, the Honourable Michael A. Meighen, presiding.

Members of the subcommittee present: The Honourable Senators Atkins, Day, Meighen and Wiebe (4).

Other senator present: The Honourable Senator Forrestall (1).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: Grant Purves, Research Officer; Keli Hogan, Legislative Clerk.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, October 4, 2001, the committee commenced its examination on the health care provided to veterans of war and of peacekeeping missions; the implementation of the recommendations made in its previous reports on such matters; and the terms of service, post-discharge benefits and health care of members of the regular and reserve forces as well as members of the RCMP and of civilians who have served in close support of uniformed peacekeepers.

WITNESSES:*From the Assembly of First Nations:*

Mr. Matthew Coon Come, National Chief, Assembly of First Nations;

Mr. Larry Whiteduck, Coordinator for First Nations Veterans Social Development.

From the Federation of Saskatchewan Indian Nations:

Mr. Perry Bellegarde, Federation of Saskatchewan, Indian Nations Chief and AFN Vice Chief;

Ms Paulette Tremblay, National Liaison for the Chiefs of Saskatchewan.

From the First Nations Veterans Roundtable:

Mr. Howard Anderson, Chair of the First Nations Veterans Roundtable and Grand Chief of First Nations Veterans.

From the Saskatchewan Indian Veterans Association:

Mr. Tony Coté, Veterans Coordinator.

Mr. Coon Come made a statement and with Mr. Larry Whiteduck answered questions.

Mr. Bellegarde made a statement and with Ms Paulette Tremblay answered questions.

Mr. Anderson made a statement and with Mr. Coté answered questions.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 5 décembre 2001

(5)

[Traduction]

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui à 17 h 45 dans la pièce 172-E de l'édifice du Centre sous la présidence de l'honorable Michael A. Meighen (*président*).

Membres du sous-comité présents: Les honorables sénateurs Atkins, Day, Meighen et Wiebe (4).

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Forrestall (1).

Également présents: De la Direction de la recherche de la Bibliothèque du Parlement: Grant Purves, attaché de recherche; Keli Hogan, commis législatif.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 4 octobre 2001, le comité entame l'examen des soins de santé offerts aux anciens combattants qui ont servi au cours de guerres ou dans le cadre d'opérations de maintien de la paix; des suites données aux recommandations faites dans ces rapports précédents sur ces questions; et des conditions afférentes aux services, prestations et soins de santé offerts, après leur libération, aux membres de l'armée permanente ou de la réserve, ainsi qu'aux membres de la GRC et aux civils ayant servi auprès de Casques bleus en uniforme dans des fonctions d'appui rapproché.

TÉMOINS:*De l'Assemblée des Premières nations:*

M. Matthew Coon Come, chef national, Assemblée des premières nations;

M. Larry Whiteduck, coordonnateur des anciens combattants, Développement social.

De la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan:

M. Perry Bellegarde, chef, Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan et vice-chef de l'APN;

Mme Paulette Tremblay, agente de liaison nationale pour les chefs de la Saskatchewan.

De la Table ronde des anciens combattants des Premières nations:

M. Howard Anderson, président de la Table ronde des anciens combattants des Premières nations et grand chef des anciens combattants des Premières nations.

De la Saskatchewan Indian Veterans Association:

M. Tony Coté, coordonnateur du dossier des anciens combattants.

M. Coon Come fait une déclaration et, avec M. Larry Whiteduck, répond aux questions.

M. Bellegarde fait une déclaration et, avec Mme Paulette Tremblay, répond aux questions.

M. Anderson fait une déclaration et, avec M. Coté, répond aux questions.

It was agreed — That the material of the Assembly of First Nations be filed as an exhibit with the Clerk of the committee (*Exhibit 6050 VI-SS-1, 3 “3”*).

It was agreed — That the material of the Army, Navy and Air Force Veterans in Canada be filed as an exhibit with the Clerk of the committee (*Exhibit 6050 VI-SS-1, 3 “4”*).

At 7:10 p.m., the subcommittee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Il est convenu — Que les documents de l'Assemblée des Premières nations soient déposés auprès du greffier du comité (*pièce 6050 VI-SS-1, 3 «3»*).

Il est convenu — Que les documents des Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada soient déposés auprès du greffier du comité (*pièce 6050 VI-SS-1, 3 «4»*).

À 19 h 10, le sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

La greffière du sous-comité,

Barbara Reynolds

Clerk of the Subcommittee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, December 5, 2001

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 5:45 p.m. to examine and report on the health care provided to veterans of war and of peacekeeping missions; the implementation of the recommendations made in its previous reports on such matters; and the terms of service, post-discharge benefits and health care of members of the regular and reserve forces as well as members of the RCMP and of civilians who have served in close support of uniformed peacekeepers.

Senator Michael A. Meighen (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: Perhaps we can begin. We have Senator Wiebe here, who is known to most of you. He is certainly a senator we would not want to start the meeting without. My name is Michael Meighen and I am chair of the subcommittee.

I welcome all of you and thank you for being with us today. We are grateful for giving us a brief that we had the opportunity to read. My understanding is that it will be your intention to make preliminary remarks. Please proceed.

Mr. Matthew Coon Come, National Chief of the Assembly of First Nations: Thank you very much, Mr. Chairman. I will present the overview, followed by Chief Perry Bellegarde and then Chief Howard Anderson. Tony Coté, who is a veteran, Mr. Whiteduck and Paulette Tremblay are also with us at the table.

Honourable senators, I wish to thank the chair and members of the subcommittee. We appreciate the opportunity to address you today about the series concerns facing First Nations veterans. The voices of our veterans must be heard and must be respected by the Government of Canada. These are people who served their country in its time of need. These are people who did not have to serve but who chose to serve.

Status First Nations citizens are exempt from military service through their treaties and with the Government of Canada. Regardless of the exemption, thousands of men and women volunteered and placed their lives on the line in the First World War, the Second World War and the Korean conflict.

First Nations soldiers and veterans have an honourable and proud history of military service. Treaty and status Indians have the highest per capita participation rate of any ethnic group from Canada in both world wars. First Nations veterans made many sacrifices. Some made the ultimate sacrifice in giving their lives for this country, but there were other sacrifices.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 5 décembre 2001

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui à 17 h 45 pour étudier les soins de santé offerts aux anciens combattants qui ont servi au cours de guerres ou dans le cadre d'opérations de maintien de la paix; les suites données aux recommandations faites dans ces rapports précédents sur ces questions; et les conditions afférentes aux services, prestations et soins de santé offerts, après leur libération, aux membres de l'armée permanente ou de la réserve, ainsi qu'aux membres de la GRC et aux civils ayant servi auprès des casques bleus en uniforme dans des fonctions d'appui rapproché — et pour faire rapport à ce sujet.

Le sénateur Michael A. Meighen (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président: Peut-être pouvons-nous commencer. Nous avons parmi nous le sénateur Wiebe, que la plupart d'entre vous connaissent. Assurément, c'est un sénateur en l'absence duquel nous ne voudrions pas commencer la réunion. Je m'appelle Michael Meighen et je suis président du sous-comité.

Je souhaite la bienvenue à tous et je vous remercie d'être présents aujourd'hui. Nous vous sommes reconnaissants de nous avoir fourni un mémoire que nous avons eu la possibilité de lire. Je crois comprendre que vous avez l'intention de faire une déclaration préliminaire. Je vous invite à prendre la parole.

M. Matthew Coon Come, chef national de l'Assemblée des Premières nations: Merci beaucoup, monsieur le président. Je vais brosser un tableau de la situation, puis je céderai la parole au chef Perry Bellegarde et, ensuite, au chef Howard Anderson. Tony Coté, ancien combattant, M. Whiteduck et Paulette Tremblay nous accompagnent également aujourd'hui.

Honorables sénateurs, je tiens à remercier le président et les membres du sous-comité. Nous apprécions l'occasion qui nous est offerte d'aborder avec vous aujourd'hui les préoccupations graves des anciens combattants des Premières nations. Nos anciens combattants doivent se faire entendre et respecter par le gouvernement du Canada. Ils ont servi notre pays quand le besoin s'en est fait sentir. Ils n'avaient pas à s'enrôler, mais ils ont choisi de le faire.

En vertu des traités qui les lient au gouvernement du Canada, les citoyens inscrits des Premières nations sont soustraits au service militaire. Malgré cette exemption, des milliers d'hommes et de femmes se sont portés volontaires et ont mis leur vie en péril pendant la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale et la guerre de Corée.

Les soldats et anciens combattants des Premières nations ont marqué la vie militaire de façon honorable, et ils en sont fiers. Les Indiens inscrits et signataires de traités comptaient pour la plus importante participation par habitant de tous les groupes ethniques du Canada pendant les deux guerres mondiales. Les anciens combattants des Premières nations ont fait de nombreux sacrifices.

In some cases First Nations veterans were encouraged to enfranchise, meaning they were encouraged to renounce their status to join the Armed Forces. Some First Nations veterans even lost their Indian status when they joined the military. They lost all their rights and benefits that come with that status. This is an important and unrecognized sacrifice made by our veterans.

Our veterans fought wars for the Crown and for democracy, yet they encountered systematic and inequitable treatment when those wars were over. In particular, the federal government provided benefits to non-First Nations veterans that were not made available or not made easily accessible to First Nations veterans, such as land grants, education, retraining and loans. In some cases, First Nations lands were expropriated to compensate non-First Nations veterans.

On the battlefield, First Nations and non-First Nations soldiers stood side by side. They fought as equals and in some cases died as equals. However, once they landed on the shores of Canada, First Nations soldiers were quickly relegated to second-class status.

The Canadian government was not willing to treat First Nations soldiers as equals and give them the full recognition they so richly deserved. For example, First Nations veterans from World War II felt they had been misled or coerced into accepting minimal benefits that were restricted to First Nations reserves, even though they were legally entitled to much more valuable offers such as off-reserve farm loans, grants and educational funds.

Benefits accorded to the average Canadian soldier under the Veterans Charter were not readily available to the First Nations soldier. We can look at the example of the Veterans Land Act. Non-First Nation veterans could purchase land from Canada with a small loan from the federal government, but First Nations soldiers who applied for the loan were told they were limited to Certificates for Possession in the purchasing of reserve land.

First Nations veterans could not and still do not understand why they had to purchase land that belonged to them in the first place. Many First Nations veterans from across Canada experienced the same inequalities and discriminatory practices.

Some of the benefits denied to our veterans were very substantial. One economic study undertaken by an economist, Doug Kalisnakoff, from Saskatoon, Saskatchewan, shows that the farm start-up benefits granted in Saskatchewan to non-First Nations veterans are now worth between \$88,000 and \$368,000 per veteran. In his analysis, Mr. Kalisnakoff estimates the value of "missed opportunity," or the possible value today if the benefits had been granted to First Nations veterans at the same time they

Certains ont même donné leur vie pour ce pays. Mais il y a eu d'autres sacrifices.

Dans certains cas, on a encouragé les anciens combattants des Premières nations à s'affranchir pour s'enrôler, c'est-à-dire à renoncer à leur statut. Certains d'entre eux ont même perdu leur statut d'Indien. Ils ont été dépouillés de tous les droits et avantages que leur conférait ce statut. Voilà un sacrifice important, de la part de nos anciens combattants, qu'on a passé sous silence.

Nos anciens combattants ont pris les armes pour protéger la Couronne et la démocratie; pourtant, ils ont systématiquement fait face à un traitement injuste à la suite des guerres. Plus particulièrement, le gouvernement fédéral a mis des avantages à la portée des anciens combattants non autochtones, auxquels les nôtres n'avaient pas facilement accès, voire pas du tout — par exemple, des terres, de la formation, du recyclage et des prêts. On a même exproprié des terres appartenant aux Premières nations pour dédommager des anciens combattants non autochtones.

Sur le champ de bataille, les soldats autochtones et non autochtones se tenaient côte à côte. Ils se battaient en égaux et, parfois même, mouraient en égaux. Toutefois, quand ils ont remis les pieds en sol canadien, les soldats des Premières nations sont vite redevenus des citoyens de deuxième classe.

Le gouvernement canadien n'avait pas l'intention de traiter les soldats des Premières nations au même titre et de leur accorder la pleine reconnaissance qu'ils méritaient tant. À titre d'exemple, les anciens combattants des Premières nations de la Seconde Guerre mondiale ont constaté qu'on les avait trompés et forcés à accepter des compensations moindres, qui se limitaient aux réserves des Premières nations, même s'ils étaient en droit de recevoir des offres plus intéressantes comme des prêts agricoles hors réserve, des sommes d'argent et des fonds d'apprentissage.

Les avantages consentis au soldat canadien moyen, en vertu de la charte des anciens combattants, n'étaient pas automatiquement accordés aux soldats des Premières nations. Prenons par exemple la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Les anciens combattants non autochtones pouvaient acquérir des terres auprès du Canada à l'aide d'un petit prêt du gouvernement fédéral. Par contre, les soldats des Premières nations qui demandaient un prêt se faisaient dire qu'ils n'avaient droit qu'aux certificats de possession, pour l'achat de terres de réserve.

Pas plus qu'alors, les anciens combattants des Premières nations ne parviennent à comprendre pourquoi ils devaient acheter des terres qui leur appartenaient déjà. Plusieurs anciens combattants des Premières nations de tout le Canada ont connu les mêmes injustices et pratiques discriminatoires.

Parmi les avantages refusés à nos anciens combattants, certains étaient de taille. Une étude économique menée par l'économiste Doug Kalisnakoff, de Saskatoon, en Saskatchewan, démontre que les subventions accordées aux anciens combattants non autochtones de la Saskatchewan pour l'aménagement d'une ferme valent aujourd'hui de 88 000 à 368 000 \$ par ancien combattant. Dans son analyse, l'auteur estime la valeur des «occasions ratées» ou la valeur que ces avantages pourraient avoir aujourd'hui si des

were granted to non-first Nation veterans ranges from \$250,000 to \$650,000 in current dollars.

Administering the benefits for First Nations veterans was a complex process that involved overlapping jurisdictions of three federal departments, and a heavy reliance on the Indian agent. There is evidence that many Indian agents did not tell First Nations veterans of all their available options, but only what the agent thought they should receive. Indian agents had almost total control over the First Nations veteran's re-establishment and had an enormous scope for independent action, or inaction as the case may be.

Today the Assembly of First Nations has compiled a database of an estimated 800 surviving First Nations veterans and 1,000 surviving spouses. Time is of the essence. Veterans who fought in World War II are on average 80 years and older, and those who fought in Korea are, on average, 70 years and older.

In case of our veterans, justice delayed will be justice denied. We ask that the federal government acknowledge the urgency for a comprehensive settlement for First Nations veterans, spouses and dependents. This must be a priority given the age of First Nations veterans and those who are passing on, on a daily basis.

First Nations veterans went to war and fought for this country, for justice. Since the wars they have unfortunately been fighting Canada to obtain fairness and justice. Many veterans have died before seeing justice served, and their widows continue to be denied.

We must work together to resolve these outstanding grievances. Our veterans are only asking for fair and equitable treatment. Surely the Government of Canada cannot deny them the benefits as other Canadians. You have the power and the obligation to correct this injustice. Thank you very much.

Mr. Perry Bellegarde, Federation of Saskatchewan Indian Nations Chief and AFN Vice-Chief: Thank you, Mr. Chairman, and good evening honourable senators. I have a prepared text so I will go to this and make a few comments later.

I am from the Federation of Saskatchewan Indian Nations, and I am Vice-Chief of the Assembly of First Nations from the Saskatchewan region and I am responsible for the veterans' portfolio.

I am pleased to have the opportunity to address the Senate subcommittee regarding the compelling issue of compensation for First Nations veterans who courageously stepped forward to volunteer their services for Canada during World War II and the Korean War.

Many of the points I will raise today come from the final report that was distributed to the members of the subcommittee. The report was written by Dr. Scot Sheffield and was called "A

anciens combattants des Premières nations y avaient eu droit en même temps que leurs frères d'armes non autochtones, est entre 250 000 et 650 000 \$.

L'administration des avantages des anciens combattants des Premières nations était un exercice complexe qui dépendait largement de l'agent des Indiens et faisait appel à trois ministères fédéraux dont les pouvoirs se chevauchaient. On a constaté que plusieurs agents des Indiens avaient omis de renseigner les anciens combattants des Premières nations sur toutes les options à leur disposition, pour s'en tenir à celles qu'ils jugeaient bon de mentionner. Les agents des Indiens exerçaient un contrôle quasi total sur la réinsertion des anciens combattants des Premières nations, et ils disposaient d'une grande liberté d'action, ou même d'inaction.

Aujourd'hui, l'Assemblée des premières nations a compilé une base de données de quelque 800 anciens combattants des Premières nations toujours en vie, et 1 000 époux ou épouses également en vie. Le temps presse. En général, les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale ont franchi le cap des 80 ans, et ceux qui ont fait la guerre de Corée ont plus de 70 ans.

Pour ce qui est de nos anciens combattants, justice différée équivaut à justice refusée. Nous demandons au gouvernement fédéral de reconnaître l'urgence de convenir d'un règlement global pour les anciens combattants, leurs époux et épouses, et les personnes à leur charge. Il faut en faire une priorité car les anciens combattants des Premières nations avancent en âge, et ils nous quittent petit à petit.

Les anciens combattants des Premières nations sont montés au front et ils se sont battus pour le pays, pour la justice. Depuis la fin des guerres, ils se battent malheureusement pour obtenir justice et équité, au Canada. Plusieurs d'entre eux sont morts sans que justice ne leur soit rendue, et leurs veufs et veuves n'ont toujours pas obtenu réparation.

Nous devons travailler ensemble pour régler ces requêtes laissées en suspens. Nos anciens combattants ne demandent qu'un traitement juste et équitable. Le gouvernement du Canada ne peut certes pas leur refuser les mêmes avantages que ceux accordés aux autres Canadiens. Vous avez le pouvoir et l'obligation de corriger une telle injustice. Merci beaucoup.

M. Perry Bellegarde, chef, Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan et vice-chef de l'APN: Merci, monsieur le président, et bonsoir, honorables sénateurs. J'ai préparé un texte dont je vous ferai part, puis je formulerai quelques observations.

Je représente la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan et je suis vice-chef de l'Assemblée des premières nations pour la région de la Saskatchewan; en outre, je suis responsable du dossier des anciens combattants.

Je suis heureux de pouvoir m'adresser au sous-comité du Sénat pour traiter d'une question impérieuse: le dédommagement des anciens combattants des Premières nations qui, courageusement, se sont portés volontaires pour se battre au nom du Canada durant la Seconde Guerre mondiale et la guerre de Corée.

Nombre des points que je vais soulever aujourd'hui proviennent du rapport final qui a été distribué aux membres du sous-comité. Le rapport a été rédigé par M. Scot Sheffield et a pour titre «En

Search for Equity, A Study of the Treatment Accorded to First Nations Veterans and Dependents of the Second World War and Korea.”

If we step back in time to remember the urgent requirement for Canada to send members of the Armed Forces to engage in battle against Nazi Germany in the Second World War, historical records show that thousands of First Nations men and women volunteered to serve in every theatre in the Canadian Armed Forces.

This was also the case from 1950 to 1953, when Canada contributed to the collective security promised by the new United Nations by sending Canadian troops to fight in the Korean War.

Evidence indicated that hundreds of First Nations men and women enlisted to fight communism in Korea, and it gives me a deep sense of pride and honour to say that in times of need there was an incredible response from First Nations people. It is clear that they took the challenge, and they stepped forward with dedication and determination to play a crucial role in joining other Canadians in destroying the evils of totalitarianism and oppression. They made impressive sacrifices and contributions to help the nation in its efforts to restore world peace. They are the First Nations heroes of our time.

Almost as soon as the Second World War broke out, the federal government began planning for post-war reconstruction. Many of these measures were in place by 1944. The social safety net included a generous array of benefits for returning veterans to ease their transition back to civilian life. Thanks to the employment, financial support and educational opportunities provided by the Veterans Charter, most of the million-plus veterans in Canada were able to significantly benefit from and contribute to the three decades of prosperity that were to follow.

Using the analogy from the final report, it reads:

...but sadly, as the train left the station in the first few years after the end of the war, many First Nations veterans were unable to get aboard.

I want to make the point here that they were equals fighting over the great water we say, but when they came back they became Indians again. By that I mean they became Indians under the Indian agent and the oppression of the Indian Act and the control of that Indian agent.

The most pressing issue I would like to stress today was that during the crucial first 10 years after 1945, when First Nations veterans were re-establishing themselves as civilians, they experienced inequitable treatment and unfair access to keep

quête d'équité — Étude sur le traitement réservé aux anciens combattants des Premières Nations ayant combattu pendant la Seconde Guerre mondiale et la guerre de Corée, ainsi qu'aux personnes à leur charge».

Si nous revenons dans le temps et nous rappelons que le Canada avait besoin d'envoyer d'urgence des membres des Forces armées pour se battre contre l'Allemagne nazie pendant la Seconde Guerre mondiale, nous devons noter que des milliers d'hommes et de femmes des Premières nations se sont portés volontaires pour combattre sur tous les théâtres où se trouvaient les Forces armées canadiennes.

Cela a aussi été le cas de 1950 à 1953, au moment où le Canada a contribué à la sécurité collective que promettaient les nouvelles Nations Unies en envoyant combattre des troupes canadiennes dans la guerre de Corée.

Les données laissent voir que des centaines d'hommes et de femmes des Premières nations se sont enrôlés pour lutter contre le communisme en Corée, et c'est avec un profond sentiment de fierté et d'honneur que je dis que les membres des Premières nations, à un moment capital, ont eu une réaction extraordinaire. Cela ne fait aucun doute, ils ont relevé le défi qui se présentait, ils se sont proposés avec dévouement et détermination à jouer un rôle capital dans l'affaire en se joignant à d'autres Canadiens pour détruire les fléaux du totalitarisme et de l'oppression. Ils ont fait des contributions et des sacrifices impressionnants pour aider le pays à rétablir la paix dans le monde. Ce sont les héros des Premières nations de notre époque.

Presque au moment du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement fédéral a commencé à planifier la reconstruction de l'après-guerre. Nombre des mesures envisagées ont été mises en place en 1944. Le filet de sécurité sociale comprenait un généreux assortiment d'avantages à l'intention des anciens combattants revenus des conflits outre-mer, et visant à faciliter leur transition à la vie civile. Grâce aux éléments prévus dans la charte des anciens combattants sur le plan de l'emploi, du soutien financier et des études, la plupart des anciens combattants canadiens — il y en avait plus d'un million — ont pu tirer des avantages considérables des trois décennies de prospérité qui ont suivi et y apporter une contribution notable aussi.

Reprenons l'analogie de l'auteur dans le rapport final:

[...] malheureusement, le train de la prospérité a quitté la gare dans les premières années suivant la guerre, mais de nombreux anciens combattants des Premières nations l'ont manqué.

Je tiens à souligner qu'ils se sont battus en égaux de l'autre côté de la grande eau, mais une fois revenus au pays, ils étaient indiens à nouveau. J'entends par cela qu'ils devenaient des Indiens aux prises avec l'agent des Indiens et victimes de l'oppression de la Loi sur les Indiens et sous le contrôle de l'agent des Indiens.

La question la plus pressante que je souhaite souligner aujourd'hui est la suivante: durant les années capitales qui ont marqué la décennie suivant 1945, à l'époque où les anciens combattants des Premières nations réintégraient la vie civile, ils

post-war opportunities and benefits outlined in the Veterans Charter.

As a means to address the mistreatment, hardships and struggles of these First Nations veterans, First Nations leaders and veterans initiated a process with the intention to obtain a comprehensive financial compensation package from the federal government. Our delegation is here today to seek your support for this initiative.

While meetings began in 1999, and have been ongoing throughout 2000-01, I would like to highlight some of the key events that have taken place in the last three years to achieve our goal of obtaining financial compensation for First Nations veterans their spouses and dependents.

In 1999, officials from the Department of Indian Affairs and Northern Development, (DIAND), the Department of Veterans Affairs Canada, (DVA), the Department of National Defence, (DND) and the Assembly of First Nations, (AFN), met and formally agreed to set up a national round table working group to investigate and document allegations of mistreatment of First Nations veterans upon their return from World War II and the Korean War.

In June 2000, a national First Nations veterans gathering was held in Saskatoon, Saskatchewan. First Nations veterans made the decision to participate in the national round table process, as opposed to litigation. They agreed to get involved with this political process to bring about a resolution to their mistreatment.

In August 2000, the Assembly of First Nations hired a national veterans coordinator who established a national First Nations veterans round table committee that consisted of 10 representatives from the AFN's regions across Canada. I will list the people involved, all of them are First Nations veterans: From British Columbia, Mr. Alec Thomas; from Alberta, Helen Gladue; from Manitoba, Mr. Dwayne Whitecloud and Brenda Bignell-Arnault; from Ontario, Mr. Ray Rogers; from Quebec, Mr. Clarence Chabot; from Nova Scotia, Mr. John Pictou; and from Saskatchewan, Mr. Tony Coté. The chair of the round table was Grand Chief Howard Anderson.

They developed a national database with the names of First Nations veterans who participated in World War II and the Korean War. To date, there are 800 First Nations veterans and approximately 1,000 spouses and dependants who are still living.

They worked with the round table committee members to document the experience of First Nations veterans and hired a researcher to produce the findings in the final report. The report "A Search for Equity" was ratified in April 2001.

ont dû composer avec un traitement injuste et avec un accès amoindri aux occasions et avantages prévus pour l'après-guerre dans la charte des anciens combattants.

Pour que soit réglée la question des mauvais traitements, des difficultés indues et des luttes des anciens combattants des Premières nations, les leaders et les anciens combattants des Premières nations ont mis en branle un processus en vue d'obtenir une offre globale de dédommagement financier de la part du gouvernement fédéral. Notre délégation est ici aujourd'hui pour obtenir votre appui à cet égard.

Nous nous sommes réunis pour la première fois en 1999, puis constamment en 2000 et en 2001. J'aimerais souligner certains des éléments principaux qui, au cours des trois dernières années, nous ont fait tendre vers l'objectif, soit un dédommagement financier au profit des anciens combattants des Premières nations, de leur conjoint et des personnes à leur charge.

En 1999, des responsables du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), du ministère des Anciens combattants (MAC), du ministère de la Défense nationale (MDN) et de l'Assemblée des premières nations (APN) se sont réunis et ont mis sur pied dans les formes une table ronde nationale chargée d'élucider et d'étayer les allégations de mauvais traitement envers les anciens combattants des Premières nations au retour de ceux-ci de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée.

En juin 2000, un rassemblement des anciens combattants des Premières nations a eu lieu à Saskatoon, en Saskatchewan. Les anciens combattants des Premières nations ont décidé de participer à la table ronde, plutôt que d'intenter des poursuites. Ils ont convenu de prendre part à la démarche politique dont il est question ici afin que soit réglée la question du traitement inéquitable qui leur a été réservé.

En août 2000, l'Assemblée des premières nations a engagé un coordonnateur national des affaires des anciens combattants, qu'elle a chargé de créer, pour la table ronde, un comité national sur les anciens combattants des Premières nations, composé de dix représentants de l'APN dans toutes les régions du pays. Je vais vous donner le nom des personnes en question; tous sont des anciens combattants des Premières nations: de la Colombie-Britannique, M. Alec Thomas; de l'Alberta, Helen Gladue; du Manitoba, M. Dwayne Whitecloud et Mme Brenda Bignell-Arnault; de l'Ontario, M. Ray Rogers; du Québec, M. Clarence Chabot; de la Nouvelle-Écosse, M. John Pictou; et de la Saskatchewan, M. Tony Coté. La présidence a été confiée au grand chef Howard Anderson.

Ces gens ont créé une base de données nationale comportant les noms des anciens combattants des Premières nations ayant participé à la Seconde Guerre mondiale et à la guerre de Corée. Jusqu'à maintenant, on est parvenu à établir que 800 anciens combattants des Premières nations et environ 1 000 conjoints et personnes à charge sont toujours en vie.

Ils ont travaillé de concert avec les membres du comité de la table ronde, en vue d'étayer l'expérience des anciens combattants des Premières nations et ont engagé un chercheur chargé d'établir les conclusions qui se trouvent dans le rapport final. Le rapport «En quête d'équité» a été ratifié en avril 2001.

The national First Nations veterans round table committee also supported the implementation of a lobby strategy to gain the support of the House of Commons, the Senate and the general public. Letters were sent to ministers, members of Parliament and the Cabinet Committee on Social Union.

The report is a consensus document by the three departments that I have already mentioned. In it we are saying, "Here are the wrongs written in black and white. Now come up with the ways and means to rectify the wrongs clearly identified in this document."

On April 19, 2001, the First Nations veterans round table committee passed a resolution to request financial compensation in the amount of \$425,000 for each veteran, widow, spouse, dependant or estate. Our resolution recommended that the federal government acknowledge the increasing urgency to resolve this matter promptly given the age of First Nations veterans.

In June 2001, resolution 15/01 was passed at the AFN annual general assembly in Halifax to support the establishment of a national First Nations veterans association. Action on this is well underway.

In October 2001, separate meetings were held with senior officials from DIAND, Veterans Affairs Canada, DND, First Nations veterans and with Minister Ron Duhamel. It was indicated that the option of a compensation package of \$425,000 was much too high. The government's position was that any potential compensation package would have to be similar to what was paid to other groups. This ranged from \$15,000 to \$24,000.

First Nations veterans gathered to discuss whether or not \$20,000 to \$24,000 would be an acceptable amount for financial compensation. They made the decision that this amount was not acceptable. They wanted the option, of course, of the \$425,000 to go forward to cabinet for consideration. It was emphasized that it was not up to the AFN or the national First Nations veterans round table committee to decide whether or not to accept what the government offered. The decision would have to be made by First Nations veterans. It was up to them to decide what they would do.

To that end the Minister of Veterans Affairs was asked to financially support a gathering of the veterans once an announcement was made. Thus, a proposal has been submitted to his office for consideration. Minister Duhamel stated that the target date of November 11, 2001, was still the date that was set to make a public announcement regarding the compensation package. He also said that we should continue to work together to move the file forward and that it was important for all of us to carry on with lobby efforts with ministers and senators.

I want to make the point that Minister Duhamel continues to be supportive to see this matter resolved. It is just a matter of time as to how we work it through the system.

Le comité national des anciens combattants des Premières nations établi en prévision de la table ronde a également soutenu la mise en œuvre d'une stratégie de lobbyisme visant à obtenir les appuis de la Chambre des communes, du Sénat et du grand public. Les lettres ont été envoyées aux ministres, aux députés et au comité du Cabinet sur l'union sociale.

Le rapport est un document consensuel des trois ministères que j'ai déjà mentionnés. Dans ce document, nous disons: voici les torts dont il est question, décrits noir sur blanc. Maintenant, trouvez des façons de corriger les injustices qui sont clairement décrites dans le document.

Le 19 avril 2001, le comité de la table ronde des anciens combattants des Premières nations a adopté une résolution selon laquelle il demande un dédommagement financier de 425 000 \$ par ancien combattant, veuf ou veuve, conjoint, personne à charge ou succession. Notre résolution recommande que le gouvernement fédéral reconnaisse l'urgence accrue de régler la question avec célérité, étant donné l'âge des anciens combattants des Premières nations.

En juin 2001, la résolution 15/01 a été adoptée à l'assemblée générale annuelle de l'APN, à Halifax, en faveur de l'établissement d'une association nationale des anciens combattants des Premières nations. Le travail à cet égard bat son plein.

En octobre 2001, des réunions distinctes ont été tenues avec les hauts responsables du MAINC, du ministère des Anciens combattants et du MDN, des anciens combattants des Premières nations et le ministre Ron Duhamel. On a fait savoir que le dédommagement de 425 000 \$ était beaucoup trop élevé. La position du gouvernement, c'était que tout dédommagement offert devrait s'apparenter à ce qui a été donné à d'autres groupes. Or, cela varie entre 15 000 et 24 000 \$.

Des anciens combattants des Premières nations se sont réunis pour déterminer si un dédommagement de 20 000 à 24 000 \$ serait acceptable. Ils ont décidé que cela n'était pas acceptable. Ils voulaient, bien entendu, que le dédommagement de 425 000 \$ soit proposé au Cabinet. On a insisté sur le fait qu'il n'appartenait pas l'APN ni au comité national de la table ronde des anciens combattants des Premières nations de décider d'accepter ou de rejeter l'offre du gouvernement. C'est aux anciens combattants des Premières nations que revient la décision. Il leur appartenait à eux de décider quoi faire.

À cette fin, le ministre des Anciens combattants a été appelé à soutenir financièrement un rassemblement des anciens combattants, une fois l'annonce faite. Par conséquent, une proposition a été remise à son cabinet, pour examen. Le ministre Duhamel a affirmé que la date cible du 11 novembre 2001 demeurerait la date à laquelle il fallait faire une annonce publique concernant l'indemnité offerte. Il a également dit que nous devons travailler ensemble pour faire progresser le dossier et qu'il était important pour tous de poursuivre les efforts de lobbyisme auprès des ministres et des sénateurs.

Je tiens à souligner que le ministre Duhamel tient toujours à ce que cette question soit réglée. Il faut passer par la filière politique habituelle: ce ne serait qu'une question de temps.

The Chairman: Can you tell me where the November 11 date came from?

Mr. Bellegarde: We were trying to shoot for that in terms of a target date. By consensus, we will try to work toward that. We know that the government moves slowly. Cabinet is slow. The minister phoned me on November 9 to assure me that it was close, although he may not be able to make the announcement on November 11. I asked if he had to wait for the budget or if he could do it before that. He said that, hopefully, he could do it before. That was the response. It is a work in progress.

November 11 has come and gone. As time marches on, there is a very real possibility that more of our First Nations veterans will be not be here to benefit from the compensation that will be provided.

On this point, last night, two veterans passed away. We honoured them in a moment of silence at our confederacy here. One was my uncle. Sandy Beardy from Manitoba died, and my uncle Bruno Bellegarde from Saskatchewan died as well.

Senator Wiebe: If I may interject, part of the urgency for the announcement being made is, once the announcement is made the commitment has been made. The amount of the settlement may not be there.

However, had the announcement been made yesterday, prior to the passing away of these two veterans, their estates would have been eligible for whatever figure had been arrived at. The longer we put that date off, the longer this question lingers. I hope you do not mind my explanation.

The Chairman: This is an important point. Is there anything that you are aware of to prevent a declaration, by whomever the proper authority would be, to say that anyone living as of, not necessarily today or tomorrow, but let us say for the sake of argument a year ago, that they or their estates would be eligible?

Mr. Bellegarde: I will come back to that point.

Based upon evidence in the final report, First Nations veterans appeared to have received first level benefits that were provided during the discharge process. These included: a medical examination, a dental examination, discharge papers, a clothing allowance, a rehabilitation grant, transportation and the war service gratuity, both basic and supplementary.

It appeared that First Nations veterans were also able to access third level benefits that included access to their old jobs, civil service jobs, awaiting-return grants, unemployment insurance, veterans insurance, health benefits, pensions and out-of-work benefits. However, it is likely that some First Nations veterans who might have qualified and been helped by benefits such as awaiting-returns or out-of-work allowances may not have been aware of them.

Le président: Pouvez-vous me dire pourquoi c'est la date du 11 novembre qui a été choisie?

M. Bellegarde: C'est une date cible que nous nous sommes fixée. Par consensus, nous allons essayer d'y arriver d'ici cette date. Nous savons que le gouvernement est lent, que le Cabinet est lent. Le ministre m'a téléphoné le 9 novembre pour me rassurer, pour me dire que nous étions près du but, même s'il n'allait peut-être pas être en mesure de faire l'annonce le 11 novembre même. Je lui ai demandé s'il devait attendre le budget ou s'il pouvait agir avant cela. Il a dit espérer qu'il pourrait le faire avant. Voilà sa réponse. C'était un travail en cours.

Le 11 novembre est passé. Plus le temps file, plus il y a cette possibilité tout à fait distincte, que l'un de nos anciens combattants membres des Premières nations ne soit pas là pour profiter de l'indemnité qui sera fournie.

Justement, hier soir, deux anciens combattants ont trépassé. Nous avons respecté une minute de silence en leur honneur à notre confédération. Un d'entre eux était mon oncle. Sandy Beardy, du Manitoba, est mort, et mon oncle Bruno Bellegarde, de la Saskatchewan, est mort aussi.

Le sénateur Wiebe: Si vous me permettez d'interrompre, le caractère urgent de l'annonce tient en partie au fait qu'une fois l'annonce faite, l'engagement est contracté. La somme prévue n'y sera peut-être pas.

Tout de même, si l'annonce avait été faite hier, avant que ne trépassent les deux anciens combattants, les successions auraient eu droit à toute somme d'argent établie. Plus nous reportons la date, plus le dossier patauge. J'espère que vous ne me reprocherez pas mon explication.

Le président: Voilà un point important. Êtes-vous au courant de quoi que ce soit qui justifierait que l'on empêche une déclaration, quelle que soit l'autorité qui est chargée de la faire, pour dire que quiconque était en vie — pas forcément hier ou demain, mais, disons, pour les besoins de la cause, il y a un an — ou sa succession y aurait droit?

M. Bellegarde: Je reviendrai là-dessus.

Selon les données qui se trouvent dans le rapport final, les anciens combattants des Premières nations semblent avoir reçu les avantages de premier niveau prévus au moment de la libération des soldats. Cela comprenait: un examen médical, un examen dentaire, un certificat de libération, une allocation vestimentaire, une allocation de rétablissement, un bon de transport et une gratification de service de guerre — gratification de base et gratification supplémentaire.

Il semble que les anciens combattants des Premières nations aient pu aussi recevoir des avantages prévus dans le troisième volet, notamment l'accès à leur ancien emploi, un emploi dans la fonction publique, une allocation d'attente de bénéficiaires, de l'assurance-chômage, une assurance destinée aux anciens combattants, des prestations de maladie, une pension et une allocation de chômage. Par contre, il est probable que certains anciens combattants des Premières nations qui auraient droit aux avantages en question et qui en auraient bénéficié — par exemple

Inequities and unfair access to key post-war opportunities and benefits for First Nations veterans occurred with second level benefits. It is crucial to note that these were the three primary benefits meant to help veteran's re-establish themselves and give them a head start in civilian life. They included re-establishment credits, educational and vocational training and the Veterans' Land Act. Grand Chief Anderson will provide further information about these second level benefits.

It is now time for Canada to step forward with honour and respect to acknowledge the mistreatment of First Nations veterans upon their return from World War II and the Korean War and to provide them with a fair and just compensation package in an expeditious manner. It is time for Canada to honour the First Nations heroes of our time.

Thank you for the opportunity to present our view on this crucial initiative.

That was the written text, Mr. Chairman. I will summarize it this way. Our veterans are equals. When they came back they fell under the regime of the Indian agent. I have said there are four main issues. One issue is land; they could not own land in fee simple title; they could not pass the land on to their children or their grandchildren. They were granted the right to use the land already on the Indian reserve. That was collectively held land. There is now an issue concerning the land that the veterans used; members of the band feel that the land was theirs and it could not be given to the veterans. That has been a contentious issue.

Another issue had to do with the amount of land. They were given \$2,320 to settle the land versus \$6,000 that other veterans might have been able to access. In some cases, that did not happen at all, they got zero. Some might have accessed it, but not all of them. They were not aware of it. The big kicker was the spousal benefit. If I was a veteran across the water fighting, my wife should be looked after, up to \$80 a month. In the Indian agent's case, they kept the money. It was not passed on to the spouses. This happened in the majority of cases because they controlled the Indian agent. It never got passed on.

Another point was missed opportunity and missed benefits because they were not aware that they could go for training. The agent said, "You must hunt, fish, trap or gather." That was it.

l'allocation d'attente de bénéfiques ou l'allocation de chômage — n'étaient par exemple pas au courant de leur existence.

L'administration injuste des avantages du deuxième volet a empêché certains anciens combattants des Premières nations de profiter des occasions et des avantages de l'après-guerre. Il faut absolument noter qu'il s'agissait de trois prestations primaires visant à aider l'ancien combattant à se rétablir, à lui permettre de partir sa vie civile du bon pied. Il s'agissait notamment d'une aide à la réinstallation, d'une aide à la formation (y compris la formation professionnelle) et de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Le grand chef Anderson vous fournira des renseignements complémentaires sur le deuxième volet des avantages.

Le moment est venu pour le Canada de se lever et, avec honneur et respect, de reconnaître que les anciens combattants des Premières nations, à leur retour de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée, ont été traités injustement — et de leur fournir avec célérité une indemnisation juste et équitable. Le moment est venu pour le Canada d'honorer les héros des Premières nations de notre époque.

Merci de l'occasion qui nous est offerte de présenter notre point de vue sur cette mesure d'importance capitale.

Voilà pour le texte écrit, monsieur le président. Je résumerai le tout comme suit. Nos anciens combattants sont des égaux. À leur retour des conflits, ils sont tombés sous la coupe de l'agent des Indiens. J'ai affirmé qu'il y a quatre grandes questions en jeu ici. La première concerne les terres; ils ne pouvaient occuper de terre en détenant un titre à fief simple; ils ne pouvaient céder des terres à leurs enfants ou à leurs petits-enfants. On leur a accordé le droit d'utiliser des terres qui faisaient déjà partie des réserves indiennes. Or, c'était des terres occupées collectivement. Il y a maintenant une controverse quant aux terres qu'utilisaient les anciens combattants: les membres de la bande estiment que les parcelles de terre leur appartenaient à eux, qu'elles ne pouvaient être cédées aux anciens combattants. C'est une question litigieuse.

La superficie des terres est une autre question en jeu. Les anciens combattants ont reçu une allocation de 2 320 \$ pour s'installer sur une terre, par opposition aux 6 000 \$ que pouvaient toucher les autres anciens combattants. Dans certains cas, il ne s'est rien passé du tout: ils n'ont reçu aucune somme d'argent. Certains ont peut-être touché une somme d'argent, mais pas tous. Ils n'étaient pas au courant. Le comble, c'était la prestation de conjoint. Si j'étais en train de combattre dans une guerre outre-mer, le Canada assurerait la subsistance de ma femme au moyen d'une allocation allant jusqu'à 80 \$ par mois. Or, l'agent des Indiens gardait l'argent. Il ne remettait pas l'argent au conjoint. C'est ce qui s'est passé dans la majorité des cas, car l'agent des Indiens contrôlait les cordons de la bourse. L'argent n'a jamais été remis.

Les occasions ratées et les avantages ratés par des anciens combattants qui n'étaient pas au courant de leur droit à une formation représentent un autre point litigieux. L'agent disait: tu dois t'adonner à la chasse, à la pêche, au trappage, ou tu dois cueillir des fruits. Et voilà.

That is the difference between what other veterans might have been eligible for but they were not. They did not experience that oppression of the Indian agent. They did not experience that discrimination and that control. Thus, there is a big difference between what other veterans' organizations might have got and what these men and women could have received as well.

In February 2000, the first terms of reference were agreed to. It was on February 1, 2000, when we got the three federal government departments, our First Nations veterans and our organization to say, "Let's deal with this now." We have said, and I have said it, too, so it is no secret to the bureaucrats here, "Any compensation package for any veteran or spouse who dies from February 1 on should flow to their estate because that was when we said we will deal with the issue."

The Chairman: What date was that again?

Mr. Bellegarde: February 1, 2000. That was our position. I asked Minister Duhamel to put that in writing for clarification. All along I have been saying that it will take time to do the study and the report. That is fine. The consensus document is still taking time. However, veterans and their spouses are dying.

This package, whatever it will be, will apply to 1,800 people. There are 800 surviving veterans and 1,000 spouses. Perhaps, some of it will go to their estates.

I want to acknowledge the hard work of some of the bureaucrats. There is Mr. Mike Bouliane from DND, Mr. Brent Dibartello and some of the senior officials, Ms Line Paré from INAC, along with Mr. Dennis Wallace, who is no longer there, but when he was the ADM he was instrumental in moving this file forward. There was also Mr. Bryson Guptil from the Department of Veterans Affairs, as well as Ms Verna Bruce. These were the people our officials met with as well. There were others, but those were the key players who helped with this. This is a consensus document. Now it is time.

Mr. Howard Anderson, Chair of the First Nations Veterans Roundtable and Grand Chief of First Nations Veterans: Before we start, I must point out that our problem is with DIAND and not with Veterans Affairs Canada. The reason is that DIAND passed the problem on to Veterans Affairs. They will say, "We gave the merchant navy \$21,000, so that is what the First Nations veterans should get." We are discriminated against. We should be going up against DIAND; they are the ones who should be paying the shot, not Veterans Affairs Canada. They are using that as a lever to give us less money and that should not be the case. Once again, the government is discriminating against us. This issue is the responsibility of the Department of Indian and Northern Affairs. Mr. Chairman, now that I got that off my chest I will move on.

Voilà la différence, si on compare la situation à celle des autres anciens combattants. Ceux-ci n'ont pas connu l'oppression de l'agent des Indiens. Ils n'ont pas eu à faire face à la discrimination et au contrôle de celui-ci. Il y a donc une grande différence entre ce que d'autres regroupements d'anciens combattants ont pu obtenir et ce que les hommes et les femmes dont il est question ici ont pu recevoir aussi.

En février 2000, les premiers paramètres ont été arrêtés. C'était le 1^{er} février 2000. Nous avons réuni les trois ministères fédéraux, nos anciens combattants et notre organisation, pour dire: «prenons les choses en main dès maintenant.» Nous avons dit, et je l'ai dit moi-même, si bien que ce n'est pas un secret pour les bureaucrates ici: toute indemnité destinée à un ancien combattant ou à son conjoint qui périt après le 1^{er} février devrait aller à la succession, car c'est à ce moment-là que nous avons décidé de prendre les choses en main.

Le président: Quelle est cette date, déjà?

M. Bellegarde: Le 1^{er} février 2000. C'était notre position. J'ai demandé au ministre Duhamel de le mettre par écrit, pour que ce soit clair. J'ai toujours dit qu'il faudra du temps pour réaliser l'étude et produire le rapport. Cela est très bien. Le document consensuel se fait toujours attendre. Par contre, des anciens combattants ou leur conjoint sont en train de mourir.

L'indemnité, quelle qu'en soit la forme, s'appliquera à 1 800 personnes. Il y a 800 anciens combattants survivants et 1 000 conjoints. Peut-être que cela ira en partie à leur succession.

Je tiens à souligner l'ardeur au travail de certains bureaucrates. Il y a M. Mike Bouliane, du MDN, M. Brent Dibartello et certains hauts fonctionnaires, Mme Line Paré, d'AINC, et M. Dennis Wallace, qui n'y est plus, mais à l'époque, à titre de sous-ministre adjoint, il a joué un rôle capital pour faire progresser le dossier. Il y avait aussi M. Bryson Guptil, du ministère des Anciens combattants, ainsi que Mme Verna Bruce. Il y a aussi les gens avec qui nos responsables à nous se sont réunis. Il y en a eu d'autres, mais j'ai nommé les principaux. Il s'agit d'un document consensuel. Le moment est venu d'agir.

M. Howard Anderson, président de la table ronde des anciens combattants des Premières nations et grand chef des anciens combattants des Premières nations: Avant que nous ne commençons, je tiens à souligner que nos reproches s'adressent au MAINC et non pas à Anciens combattants Canada. La raison, c'est que le MAINC a refile le problème à Anciens combattants. Les responsables du ministère ont dit: nous avons donné 21 000 \$ aux membres de la marine marchande; c'est donc cette somme que devraient recevoir les anciens combattants des Premières nations. Nous avons été victimes de discrimination. Nous devrions affronter le MAINC; c'est lui qui devrait s'occuper du dossier, et non pas Anciens combattants Canada. Il recourt à cette ruse pour nous donner moins d'argent, ce qui ne devrait pas se faire. Encore une fois, le gouvernement pratique de la discrimination à notre égard. La question en jeu, c'est la responsabilité du ministère des Affaires indiennes et du Nord, monsieur le président. Maintenant que je me suis vidé le coeur, je poursuivrai mon exposé.

As one of the remaining First Nations veterans who served in the Second World War, it is my privilege to share with you the way First Nations veterans were treated upon returning home from the war. I will recount to you what it was like for a First Nation veteran to re-establish him- or herself in civilian life. The fact is we were not really re-established; DIAND re-established us. These findings have been documented in the final report of "A Search for Equity."

It is important to remember that First Nations veterans were proud to serve in the First and Second World Wars and the Korean War. Our soldiers experienced culture shock; many of us had never been off the reserve. They had to overcome great cultural changes to make the appropriate adjustments for military life. Everything was new to us. We volunteered to fight for this country and our soldiers and veterans demonstrated the bravery of all our warriors who fought before us. They did what had to be done. Many of our brothers did not return from the wars. They made the ultimate sacrifice and remain buried in cemeteries in Europe. First Nations veterans across the country honour them by participating in regional and national First Nations associations that remember them.

For those of us who returned from the war we expected to be treated the same as other Canadians. We expected the same benefits. The objective of the Veterans Charter was to provide veterans with an opportunity to make a living. However, the reality is that we were not treated the same when we began the awesome task of re-establishing ourselves with the benefits of the Veterans Charter.

Once discharged Canadian veterans fell under the jurisdiction of Veterans Affairs Canada, this was not true for First Nations veterans. They were told to return to their reserves and see their Indian agents about their benefits. From this point onward, First Nations veterans received discriminatory treatment.

With the complexity of the Veterans Charter and its administration and the dependence on the Indian agent to supply accurate details of programs and unbiased advice in a timely and efficient fashion, evidence shows that First Nations veterans faced systemic disadvantages not faced by other veterans. For example, the Indian agent could significantly influence, limit or even block First Nations veterans' access to benefits.

Archival records revealed that many Indian agents and departmental officials held dominant attitudes and low opinions of the capabilities of First Nations people. These, in turn, produced

Comme je suis un des derniers anciens combattants des Premières nations ayant fait son service durant la Seconde Guerre mondiale, c'est un privilège pour moi de vous renseigner sur la manière dont les anciens combattants des Premières nations ont été traités une fois revenus au Canada, après la guerre. Je vais vous relater la situation d'un ancien combattant des Premières nations qui cherche à se réinstaller, à réintégrer sa vie civile. Le fait est que nous n'avons pas vraiment été réinstallés; le MAINC nous a réinstallés. Ce sont des constatations qui sont décrites dans le rapport final intitulé «En quête d'équité».

Il importe de se rappeler que c'est avec fierté que les anciens combattants des Premières nations ont pris part à la Première Guerre mondiale, à la Seconde Guerre mondiale et à la guerre de Corée. Nos soldats ont dû composer avec un choc culturel; dans de nombreux cas, nous n'avions jamais même quitté la réserve avant d'aller en guerre. Nos soldats ont dû contourner des obstacles culturels énormes pour bien s'adapter à la vie militaire. Pour nous, tout était nouveau. Nous nous sommes portés volontaires pour défendre le Canada, et nos soldats et nos anciens combattants ont combattu avec le courage qui caractérisait tous les guerriers qui nous ont précédés. Ils ont fait ce qu'il fallait faire. Nombre de nos frères ne sont jamais revenus des guerres. Ayant fait le sacrifice suprême, ils sont enterrés en Europe. Les anciens combattants des Premières nations de tout le Canada. Partout au pays, des anciens combattants des Premières nations soulignent leurs efforts en participant aux activités commémoratives d'associations régionales et nationales de Premières nations.

En revenant de la guerre, nous nous attendions à être traités comme sont traités les autres Canadiens. Nous nous attendions aux mêmes avantages. L'objectif de la charte des anciens combattants consistait à donner aux anciens combattants l'occasion de gagner leur vie. Toutefois, dans les faits, nous n'avons pas eu droit au même traitement quand nous avons dû nous mesurer à la tâche énorme qui consistait à se rétablir grâce aux avantages que prévoyait la charte.

Une fois libérés, les anciens combattants du Canada tombaient sous la coupe d'Anciens combattants Canada, sauf pour les anciens combattants des Premières nations. On leur a dit de regagner la réserve et de voir leur agent des Indiens au sujet des avantages prévus dans la charte. À partir de ce moment-là, les anciens combattants des Premières nations ont eu droit à un traitement discriminatoire.

Étant donné la complexité de la charte des anciens combattants et de son administration, et le fait que c'est l'agent des Indiens qui devait donner des renseignements exacts sur les programmes et fournir efficacement et en temps utile des conseils dénués de préjugés, les données montrent que les anciens combattants des Premières nations ont fait face à des inconvénients systémiques que les autres anciens combattants n'ont pas eu à affronter. Par exemple, l'agent des Indiens pouvait moduler sensiblement, limiter, voire supprimer l'accès de l'ancien combattant des Premières nations aux avantages prévus.

Les dossiers d'archives révèlent que de nombreux agents des Indiens et responsables ministériels affichaient une attitude dominante et se faisaient une idée peu reluisante des capacités des

barriers that prevented many First Nations veterans from receiving full value from the Veterans Charter.

Veterans testified that the Indian Affairs Branch officials told them what they were going to be given, not what they were qualified or entitled to get.

Veterans were almost uniform in asserting that they received little to no information from DND or DVA. The actions taken by IAB personnel were not uniform regarding the establishment of the veterans to their best advantage.

For the most part, inequities were experienced when they applied for level two benefits to help them re-establish themselves in civilian life. They could apply for either a re-establishment credit or for agricultural re-establishment through the Veterans' Land Act or for educational training, none of which was available for First Nations people.

The Veterans' Land Act of 1942 enabled qualified veterans to settle on a piece of land and take up agriculture as a full-time operation or as an income supplement on a small holding hobby farm. Originally, the act provided loans of up to \$4,800. However, this was increased to a maximum of \$6,000 by the end of the war. If the loan was repaid on schedule and in full, the government was to forgive \$2,320 of the \$6,000.

The option existed to use the loan to re-establish veterans in commercial logging or lumber milling. Legal hurdles barred First Nations veterans from accessing this option. For example: section 164 of the Indian Act forbade First Nations from homesteading outside their reserve; and First Nations veterans lacked the credit ratings required to obtain loans of this nature.

In 1945, an amendment to the VLA was made, and through section 35(a) First Nations veterans could obtain a grant of \$2,320 to settle on reserve land. To qualify, they were required to have a location ticket to a specific tract of reserve land or a band resolution to confirm their ownership of the land. I have a location ticket here with the signatures of one chief and one counsellor.

First Nations were angry at being barred from the loan provisions of the VLA and skeptical about the advantages of reserve conditions. They were being given a piece of reserve land that was already collectively theirs as a member of the band. Despite this, more than half of the First Nations veterans eventually received a VLA grant. However, there were still obstacles that First Nations veterans had to overcome.

membres des Premières nations. Cela a donné des obstacles qui font que de nombreux anciens combattants des Premières nations n'ont pu recevoir pleinement les avantages prévus dans la charte des anciens combattants.

Des anciens combattants ont témoigné à propos des agissements des responsables de la direction générale des affaires indiennes, qui leur disaient ce qu'ils allaient recevoir et non pas ce à quoi ils avaient droit.

Presque tous les anciens combattants se sont entendus pour dire que le MDN ou le MAC les avait peu renseignés, voire pas du tout. Le personnel de la direction générale n'a pas agi avec constance pour ce qui est de l'idée d'établir les anciens combattants à leur avantage.

Pour la plus grande part, les cas d'injustice ont trait au deuxième volet d'avantages, conçu pour aider les anciens combattants à réintégrer la vie civile. Ils pouvaient faire une demande pour recevoir soit une aide à la réinstallation, soit une aide à l'établissement agricole, en application de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, ou à la formation — rien de tout cela n'ayant été offert aux membres des Premières nations.

La Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants a permis aux anciens combattants qui y avaient droit de s'installer sur un lopin de terre et de devenir agriculteur à temps plein ou d'exploiter une petite ferme d'agrément pour arrondir les fins de mois. Au départ, la loi prévoyait des prêts pouvant aller jusqu'à 4 800 \$. Toutefois, à la fin de la guerre, cela avait été porté à un maximum de 6 000 \$. Si le prêt était remboursé intégralement et dans les délais prévus, le gouvernement renonçait à 2 320 \$.

Il était possible de prendre le prêt pour intégrer le secteur de l'exploitation forestière. Des obstacles juridiques ont empêché des anciens combattants des Premières nations de se prévaloir de cette option. Par exemple, l'article 164 de la Loi sur les Indiens interdisait aux Premières nations de coloniser une terre en dehors de leur réserve; et les anciens combattants des Premières nations n'avaient pas le crédit voulu pour obtenir des prêts de cette nature.

En 1945, une modification a été apportée à la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants: en vertu de l'alinéa 35a), les anciens combattants des Premières nations pouvaient obtenir une allocation de 2 320 \$ pour s'installer sur une terre dans la réserve. Pour être admissible à l'allocation, ils devaient détenir un billet d'occupation pour un lopin de terre en particulier ou une résolution de la bande confirmant leur titre de propriété sur la terre. J'ai ici un billet d'occupation qui porte la signature d'un chef et d'un conseiller.

Cela vexait les membres des Premières nations d'être exclus des dispositions en matière de prêts de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, et ils étaient sceptiques en ce qui concerne les avantages et des conditions se rapportant aux réserves. On leur donnait un lopin de terre qui appartenait déjà collectivement à la bande dont ils faisaient partie. Malgré cela, plus de la moitié des anciens combattants des Premières nations ont fini par recevoir une allocation en application de la Loi. Par contre, les anciens combattants des Premières nations avaient encore des obstacles à franchir.

Due to the limited amount of land available on reserves, land requirements were reduced from two to three acres to half an acre per veteran in early 1950. The limited land base on many reserves proved a serious obstacle to expanding operations, making it impossible to build prosperous agricultural operations.

The grant was paid to the Minister of Mines and Resources, who administered the funds in trust for First Nations veterans. The Department of Mines and Resources was responsible for the Indian Affairs Branch (IAB) at the time. Indian agents could significantly influence the amount and manner of money spent by veterans from the grant, or whether veterans could access the entire amount available.

Many veterans still contend that they did not receive the full amount due to the actions or inactions of their agents. There was evidence that inadequacies in the administration of the purchasing did occur, to the detriment of First Nations veterans. The Indian agent effectively controlled the gate to the VLA and allowed through only those he deemed fit.

Indian Affairs made it a policy to dissuade First Nations veterans from taking their re-establishment credit, or facilitated the payback of the credit so the veterans could qualify for a VLA grant.

Agents and superiors in Ottawa used VLA money as a means to provide veterans with housing rather than as an agricultural re-establishment measure.

Very few First Nations veterans appear to have chosen technical, vocational training or university education. First Nations veterans indicated that Indian agents never told them about this option or dissuaded them or blocked them from accessing this option. Unfortunately, these are the missed opportunities that limited the potential contribution of First Nations veterans.

Another issue of great concern to First Nations veterans related to the Dependents' Allowance Program. While engaged in active duty in the Armed Forces, military personnel were provided with living allowances for their dependants to alleviate hardships while they were away fighting. The Department of National Defence established the Dependants Allowance Board (DAB) to administer this allowance. However, officials from IAB expressed grave concerns about this. It was recommended that the cheques be mailed to First Nations dependants via the Indian agent or that the money be paid directly to the Indian Affairs Branch in trust for the dependants. Thus, the Dependants Allowance Board mailed allowance cheques to the Indian agent with few guidelines or no accounting procedures; this created opportunities for

Comme les terrains dans les réserves étaient limités, la superficie requise est passée de deux ou trois acres à la moitié d'un acre par ancien combattant au début des années 50. La superficie limitée de nombreuses réserves s'est révélée un obstacle grave à l'expansion des opérations, de sorte qu'il a été impossible d'édifier des exploitations agricoles prospères.

L'allocation était payée au ministre des Mines et des Ressources, qui administrait les fonds en fiducie pour le compte des anciens combattants des Premières nations. Le ministère des Mines et des Ressources était responsable de la Direction générale des affaires indiennes (DGAI), à l'époque. Les agents des Indiens pouvaient exercer une influence importante sur les décisions concernant les sommes d'argent tirées sur l'allocation que pouvaient dépenser les anciens combattants, voire même déterminer si l'ancien combattant pouvait accéder à la somme intégrale.

Nombre d'anciens combattants prétendent toujours qu'ils n'ont pas reçu le montant intégral, du fait des agissements ou des omissions de leurs agents. Des données portaient à croire à l'irrégularité de l'administration des achats, au détriment des anciens combattants des Premières nations. L'agent des Indiens détenait effectivement la clé de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants et ne laissait entrer que ceux qu'il voulait.

Les Affaires indiennes se sont donné pour politique de dissuader les anciens combattants des Premières nations d'accepter l'aide à la réinstallation, sinon elles faciliteraient le remboursement de la somme consentie pour que l'ancien combattant ait droit à une allocation en application de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Les agents et leurs supérieurs à Ottawa ont pris l'argent de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants comme moyen de fournir des logements aux anciens combattants, plutôt que comme mesure d'aide à l'établissement agricole.

Les anciens combattants des Premières nations sont très rares à avoir opté pour la formation technique, professionnelle ou universitaire. Des anciens combattants des Premières nations ont souligné que les agents des Indiens ne leur ont jamais dit que cette option existait, sinon ils les ont dissuadés de s'en prévaloir ou les ont empêchés d'y accéder. Malheureusement, ce sont là des occasions ratées qui ont limité la contribution éventuelle des anciens combattants des Premières nations.

Autre question qui préoccupe grandement les anciens combattants des Premières nations: le programme des allocations pour personnes à charge. Pendant sa période d'activité, le personnel militaire recevait pour les personnes à sa charge une allocation de subsistance visant à régler les difficultés des gens en question pendant qu'ils combattaient. Le ministère de la Défense nationale a créé le Bureau des allocations familiales (BAF), chargé d'administrer l'allocation en question. Toutefois, des responsables de la DGAI ont exprimé de graves réserves à ce sujet. On a recommandé que les chèques soient postés aux personnes à charge des membres des Premières nations par l'entremise de l'agent des Indiens, sinon que l'argent soit versé directement à la Direction générale des affaires indiennes, qui le

mismanagement abuse of power, and criminal fraud. Archival records revealed strong circumstantial evidence of irregularities.

First Nations soldiers and dependants maintained that they ran into problems getting all the money they were due, and some said that money was not passed on by the agent.

It now is time for Canada to do the right thing on behalf of the First Nations veterans. It is time to write the final chapter and end the story of this long struggle for acknowledgement and compensation with a positive conclusion that honours us all.

The Chairman: Thank you. Are there other comments? Then we will begin with Senator Wiebe.

Senator Wiebe: My first question is for Mr. Coon Come. On page 3 of your presentation, you mentioned that some First Nations veterans even lost their Indian status when they joined the military.

Could you explain how that could happen? The majority of the First Nations that joined were able to keep their Indian status. Why were some not able to do that?

Mr. Coon Come: There was a policy that at that time was called enfranchisement. In order to receive benefits or be able to participate in the war, there was encouragement by the officials to enfranchise people without realizing they lost their status. When they came back from the battlefield they would not be able to benefit. That is why Howard Anderson is giving us an outline of the loss of those benefits. That was unfortunate and it was an abuse of authority and power.

Senator Wiebe: There is no doubt they lost their benefits. That is evident in this report. To lose your Indian status was pretty serious. I think that is far worse than any loss of benefits. This is news to me. If that actually happened, I certainly want to know about it.

Mr. Anderson: I have information at the office about a veteran from Montreal Lake who lost his status.

Mr. Bellegarde: It was an enfranchise policy of INAC. For example, if I got a degree I would lose my status. If I became a preacher I would lose my status as an Indian under the Indian Act. In some cases the Indian agent had that power. You become like the rest of the Canadian people as a soldier. It did happen. That has to be documented. Loss of status is another issue. You would have to do another study to find out how many people applied for it.

conserverait en fiducie, pour les personnes à charge. Par conséquent, le Bureau des allocations familiales a posté les chèques d'allocation à l'agent des Indiens en lui donnant peu de consignes ou aucune règle comptable à respecter; cela a créé la possibilité d'une mauvaise gestion, d'un abus de pouvoir et d'une fraude. Les dossiers d'archives renferment des données circonstancielles laissant fortement croire à l'existence d'anomalies.

Les soldats des Premières nations et les personnes à leur charge ont souligné qu'ils éprouvaient des difficultés à obtenir tout l'argent qui leur était dû, et certains ont affirmé que l'agent ne remettait pas les sommes en question.

Le moment est venu pour le Canada de faire son devoir au nom des anciens combattants des Premières nations. Le moment est venu d'écrire le chapitre final, la fin du récit de cette longue visite menée pour la reconnaissance et l'indemnisation. Il faut que ce soit une fin positive qui nous honore tous.

Le président: Merci. Y a-t-il d'autres observations? Nous commencerons donc par le sénateur Wiebe.

Le sénateur Wiebe: Ma première question s'adresse à M. Coon Come. À la page 3 de votre exposé, vous dites que certains anciens combattants des Premières nations ont même perdu leur statut d'Indien quand ils se sont joints à l'armée.

Pouvez-vous expliquer comment cela est arrivé? La plupart des membres des Premières nations qui se sont joints à l'armée ont pu conserver leur statut d'Indien. Pourquoi certains d'entre eux n'ont-ils pu le faire?

M. Coon Come: Il y avait à l'époque une politique appelée émancipation. Afin de pouvoir toucher des prestations ou participer à la guerre, les gens étaient encouragés par les responsables de s'émanciper, sans savoir qu'ils perdaient leur statut. Une fois revenus du champ de bataille, ils ne seraient pas en mesure de bénéficier. C'est pourquoi Howard Anderson a décrit brièvement les avantages ainsi perdus. C'est malheureux, c'était un abus de pouvoir.

Le sénateur Wiebe: Cela ne fait aucun doute qu'ils ont perdu leurs avantages. Le rapport le laisse voir de manière évidente. Perdre son statut d'Indien, c'était assez grave. Je crois que c'est nettement pire que toute perte d'avantages. Vous me l'apprenez. Si cela est bel et bien arrivé, je tiens certainement à le savoir.

M. Anderson: J'ai au bureau un dossier sur un ancien combattant de Montreal Lake qui a perdu son statut.

M. Bellegarde: C'était une politique d'émancipation de la part de l'AINC. Par exemple, si j'obtenais un diplôme, je perdais mon statut. Si je devenais ministre du culte, je perdais mon statut en application de la Loi sur les Indiens. Dans certains cas, l'agent des Indiens avait le pouvoir à cet égard. On devenait comme les autres Canadiens en tant que soldats. Cela est arrivé. Il faut le noter en bonne et due forme. La perte de statut est une autre question. Il faudrait faire une autre étude pour savoir combien de personnes l'ont demandé.

Senator Wiebe: It upsets me that that may have happened. From your comments, this is not so much the work of DND, DVA, or IAB, but more the doing of the Indian agent.

Mr. Anderson: Definitely. It is too bad they had that power. They enfranchised someone but they were supposed to go to Ottawa to get it verified. None of them ever did. One veteran bought a house. Within two weeks an Indian agent came to the house and said he had broken the law because he bought a house on the reserve.

Senator Wiebe: Chief Bellegarde, you can send me that, please.

Mr. Anderson: Yes.

Senator Wiebe: In doing research on this, and this emphasizes the role that the Indian agent played, I found that there were approximately eight First Nations people who were allowed to qualify for the \$6,000 loan and purchase land off the reserve. The policy was there, the problem was the Indian agent. Another problem that none of you mentioned today, but I understand from reading this book, was that our First Nations veterans, upon return, were basically barred from joining the Veterans Association.

Mr. Anderson: Yes, because we could not drink beer.

Senator Wiebe: The majority of the information on the benefits being handed out to non-native veterans came out of the Veterans Associations across Canada. The fact they were barred from joining and becoming a member removed them from the information that would otherwise be available.

Mr. Tony Coté, Veterans Coordinator, Saskatchewan Indian Veterans Association: The Legion branches were supposed to assist ex-servicemen as they came out of the service. They would not do this for the Indian veterans; I tried to get help from them. The moment you walked into a Legion branch and they saw your brown face, they would say, "You are an Indian. You are not allowed here," because they were serving liquor. How were we to find out exactly what was available to us as veterans? Were post-war benefits made available to the non-Indian veterans?

We could not get that information. The Indian agent did not know what vocational training was available for us. I wanted to upgrade myself and I could not do that because I got on the wrong side of the Indian agent and the farm instructor. I could not proceed any further.

The other thing that non-Indian veterans received were preferential treatment into the labour force. How were we to get preferential treatment to get into the labour force? We could not because we were stuck on a reserve. You had to get a permit to leave the reserve to seek employment.

Le sénateur Wiebe: Cela me dérange de savoir que c'est peut-être arrivé. D'après vos observations, ce n'est pas tout le travail du MDN, du MAC ou de la DGAI, mais plutôt celui de l'agent des Indiens.

M. Anderson: Tout à fait. C'est dommage qu'il ait eu tant de pouvoir. Il décidait de l'émancipation de quelqu'un, mais il était censé faire vérifier ça à Ottawa. Personne ne l'a jamais fait. Un ancien combattant a acheté une maison. Deux semaines plus tard, l'agent des Indiens se présente et affirme que le type a commis un acte illégal parce qu'il a acheté une maison dans la réserve.

Le sénateur Wiebe: Chef Bellegarde, je vous prie de m'envoyer ça.

M. Anderson: Oui.

Le sénateur Wiebe: En faisant des recherches sur cette question — et cela met en lumière le rôle de l'agent des Indiens — j'ai constaté qu'il y avait à peu près huit membres des Premières nations qui ont eu droit au prêt de 6 000 \$ et ont pu acheter des terres en dehors de la réserve. La politique était correcte, c'est l'agent des Indiens qui était le problème. Autre problème dont vous n'avez pas parlé aujourd'hui, mais que j'ai noté à la lecture de ce livre, nos anciens combattants des Premières nations, une fois de retour, n'avaient pas le droit de se joindre à une association d'anciens combattants.

M. Anderson: Oui, parce que nous ne pouvions boire de bière.

Le sénateur Wiebe: La plupart des renseignements sur les avantages consentis aux anciens combattants non autochtones étaient donnés dans les associations d'anciens combattants, partout au Canada. Le fait qu'on ait empêché les Indiens de se joindre à ces associations les mettait à l'écart d'une information à laquelle ils auraient autrement eu accès.

M. Tony Coté, coordonnateur du dossier des anciens combattants, Saskatchewan Indian Veterans Association: Les sections locales de la Légion étaient censées aider les ex-militaires une fois ceux-ci libérés. Elles ne le faisaient pas dans le cas des anciens combattants indiens; j'ai essayé d'obtenir leur aide. Dès que vous arriviez dans une section locale de la Légion et que les gens voyaient votre visage brun, ils disaient: «Vous êtes indien. Vous n'avez pas le droit d'être ici», parce qu'on servait des boissons alcoolisées. Comment étions-nous censés découvrir les avantages qui nous étaient offerts en tant qu'ancien combattant? Les avantages prévus pour les soldats après la guerre ont-ils été consentis aux anciens combattants non indiens?

Nous ne pouvions obtenir ces renseignements. L'agent des Indiens ne savait pas quelle formation professionnelle nous était offerte. Je voulais me recycler, mais je n'ai pu le faire parce que je me suis brouillé avec l'agent des Indiens et avec l'instructeur agricole. Je n'ai pu aller plus loin.

L'autre chose qu'ont reçue les anciens combattants non indiens, c'est un traitement de faveur au sein de la population active. Comment pouvions-nous obtenir ce traitement de faveur? Nous ne pouvions le faire parce que nous étions pris dans une réserve. Il fallait obtenir un permis pour quitter la réserve en vue d'aller chercher du travail.

The Chairman: Was there anyone else besides the Indian agent who could remove the status?

Mr. Anderson: He was supposed to go to the government. He was supposed to come to Ottawa to the IAB to say, "I have kicked this man out." They were supposed to get that authority from Ottawa.

The Chairman: Would you get a letter?

Mr. Anderson: All you would get was a letter from the Indian agent and he would kick you out.

Mr. Coté: It was supposed to have been sent up to national headquarters for approval by the top man in this area.

The Chairman: Are there any Indian agents? I forget when they went out of existence, but are there any still around?

Mr. Coon Come: They do have Indian agents who are still there now and they have full authority.

Mr. Anderson: When our people got discharged from the army, they took all the veterans and put them in a big room, in a drill hall, and started to tell them what was available. Once they told them all that, they put them into groups and told them to go here and there. All the treaty Indians were told to go to their agent. They never heard what was available because they were kicked out of that room. It was the same across Canada.

There was one guy in Vancouver Island who said he wanted to use my \$2,320 to go to university. They would not let him. They bought him a boat and told him to go fishing, because he would have to get off the reserve to go to school and they would not let him do that.

Mr. Coté: What the Grand Chief was talking about here is informational sessions available to non-Indian soldiers. As soon as they noticed there were some First Nations veterans in there, they would ask them to leave. That was another reason why we never really knew what was available to us.

The Chairman: I suppose the theory was that the Indian agent was supposed to give all those explanations.

Mr. Anderson: Yes.

The Chairman: I understand that that did not happen.

Mr. Coté: The other thing that no one talks about is that those Indian agents were ex-army officers and that is why they had strict discipline on those reserves. They were very regimental. When you are in the armed services you toe the line. That is how they treated the Indian people. There was strict discipline. If you confronted them, you were no good. "Do not come back to me and start demanding." We did not get anything.

Senator Day: I hope you will forgive me if my questions seem to be pretty elementary. I am trying to educate myself on this issue. What you have said is helpful, and disappointing and shocking to hear that this sort of thing has gone on. The more you

Le président: À part l'agent des Indiens, quelqu'un d'autre pouvait-il retirer à quelqu'un le statut d'Indien?

M. Anderson: L'agent devait s'adresser au gouvernement. Il devait se rendre à Ottawa, à la DGAI, et dire: j'ai mis ce type dehors. Il était censé faire approuver cela à Ottawa.

Le président: On vous envoyait une lettre?

M. Anderson: La seule lettre était celle qu'envoyait l'agent des Indiens, qui vous mettait dehors.

M. Coté: La demande était censée être transmise à l'administration centrale, pour que le premier responsable du dossier donne son approbation.

Le président: Y a-t-il encore des agents des Indiens? Je ne sais plus s'ils sont disparus. En reste-t-il encore?

M. Coon Come: Il y a encore aujourd'hui des agents des Indiens, et ils possèdent tous les pouvoirs voulus pour agir.

M. Anderson: Quand nos gens ont été libérés de l'armée, ils ont rassemblé tous les anciens combattants dans une grande salle, une salle d'exercices, et ont commencé à leur dire ce qui était offert. Une fois qu'ils le leur ont dit cela, ils les ont divisés en groupes et leur ont dit: allez ici, allez là. Tous les Indiens visés par un traité se sont fait dire d'aller voir leur agent. Ils n'ont jamais entendu parler de ce qui était offert parce qu'on les a fait sortir de la salle. C'était partout pareil au Canada.

Il y avait un gars sur l'île de Vancouver qui a affirmé qu'il voulait se servir de mes 2 320 \$ pour aller à l'université. On ne lui a pas permis de le faire. On lui a acheté un bateau et on lui a dit d'aller à la pêche, parce qu'il faudrait qu'il quitte la réserve pour fréquenter l'école, et on ne lui permettait pas de le faire.

M. Coté: Le grand chef fait allusion ici aux services d'information à l'intention des soldats non indiens. Dès qu'ils voyaient qu'il y avait des anciens combattants des Premières nations, ils leur demandaient de quitter la salle. C'est une autre raison pour laquelle nous n'avons jamais vraiment su ce qui nous était offert.

Le président: J'imagine que, en principe, c'est l'agent des Indiens qui était censé donner toutes les explications voulues.

M. Anderson: Oui.

Le président: Si je comprends bien, ce n'est pas arrivé.

M. Coté: L'autre chose dont personne ne parle, c'est que les agents des Indiens étaient d'ex-militaires, et c'est pourquoi il y avait une discipline stricte dans les réserves. Ils avaient une vision très régimentée de la vie. Quand on est dans les forces armées, on marche droit. C'est comme cela qu'ils ont traité les Indiens. La discipline était stricte. Si on les affrontait, on ne valait rien. «Ne reviens pas me voir avec tes remontrances». Nous n'avons rien obtenu.

Le sénateur Day: J'espère que vous allez me pardonner si mes questions semblent assez élémentaires. J'essaie de me renseigner sur la question. Ce que vous avez dit est utile à savoir, et il est décevant et scandalisant d'entendre dire que ce genre de choses

can do to educate me and expand on my questions, please feel free to jump in.

Do you have a figure of how many First Nations Indians in total joined in the First World War, Second World War and Korean War effort?

Mr. Coté: There were 4,000 in the First World War, 4,000 in the Second World War, and several hundred First Nations soldiers joined the Korean War. All total, there was approximately 15,000 First Nations people that served in the Armed Forces. Not all joined the army; we had some in the navy and air force as well.

Mr. Anderson: An Indian could join only the army in the First World War. You could not join the navy or air force.

Senator Day: We are talking about on-reserve and off-reserve?

Mr. Coté: I am talking about status Indians right across Canada.

Senator Day: Do you know if the Canadian government came on the reserves to recruit?

Mr. Anderson: They used the Indian agent. I hate to say the Indian agent did everything. The Indian agent would say that if you join the army, your wife will get money. They never did get it. We have never found it. They said they put it in trust when they were buying war bonds. We have never found any money in trust at DIAND. We never found the money that the Indian agents hung on to. All they used to get were vouchers.

Senator Day: Do you believe that the Indian agent as an agent of the Canadian government actually encouraged status, on-reserve Indians to enlist?

Mr. Coté: Yes.

Mr. Anderson: We have a report that we can give to you. It is Alastair Sweeney's 1979 study "Government Policy and Saskatchewan Indian Veterans."

Senator Day: What seems quite important to me is the beginning of the contract with Canada. They are asking you to go do something and making promises, and they have breached the contract.

Mr. Anderson: They have told us, "Your wife will get money if you go to the army."

The Chairman: Senator Day is quite a good lawyer.

Mr. Coté: We have gone through our search for issues and the Dependents Allowance is an important issue to us. There was a letter that came from one of the Indian agents stating that an Indian woman was not worth the full amount of the Dependents Allowance. He wrote that he would much prefer that the Indian be reduced to \$20 a month, whereas the non-Indian women were getting anywhere from \$79 to \$80 a month.

s'est produit. Plus vous pouvez en faire pour me renseigner et donner des précisions sur mes questions, mieux ce sera: n'hésitez pas.

Savez-vous combien de membres des Premières nations, au total, se sont joints à l'armée pendant la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale et la guerre de Corée?

M. Coté: Il y en a eu 4 000 pendant la Première Guerre mondiale, 4 000 pendant la deuxième, et plusieurs centaines pendant la guerre de Corée. Au total, quelque 15 000 membres des Premières nations ont combattu au sein des forces armées. Tous ne se sont pas joints à l'armée; certains ont fait partie de la force navale et de la force aérienne.

M. Anderson: Un Indien pouvait seulement se joindre à l'armée pendant la Première Guerre mondiale. Il ne pouvait se joindre à la force navale ou aérienne.

Le sénateur Day: Est-ce dans les réserves ou en dehors des réserves?

M. Coté: Je parle des Indiens inscrits partout au Canada.

Le sénateur Day: Savez-vous si le gouvernement canadien s'est rendu dans les réserves pour y recruter des soldats?

M. Anderson: Il est passé par l'agent des Indiens. Cela me peine de dire que l'agent des Indiens faisait tout. L'agent des Indiens disait: si tu entres dans l'armée, ta femme aura de l'argent. On n'a jamais obtenu d'argent. On n'a jamais trouvé cela. Les responsables ont dit qu'ils ont mis l'argent dans un fonds en fiducie au moment de l'achat d'obligations pour la guerre. Nous n'avons jamais trouvé de fonds en fiducie au MAINC. Nous n'avons jamais trouvé l'argent que les agents des Indiens devaient garder pour nous. Tout ce qu'on a eu, c'est des bons.

Le sénateur Day: Croyez-vous que l'agent des Indiens, à titre d'agent du gouvernement canadien, a vraiment encouragé les Indiens inscrits des réserves à s'enrôler?

M. Coté: Oui.

M. Anderson: Nous avons un rapport que nous pouvons vous remettre. C'est l'étude réalisée par Alastair Sweeney en 1979, intitulée: «Government Policy and Saskatchewan Indian Veterans».

Le sénateur Day: Ce qui me semble assez important, c'est le début du contrat conclu avec le Canada. On vous demande d'aller faire quelque chose et on vous fait des promesses, puis on ne respecte pas le contrat.

M. Anderson: Ils nous ont dit: «Ta femme aura de l'argent si tu te joins à l'armée».

Le président: Le sénateur Day est un très bon avocat.

M. Coté: Nous avons étudié les questions en jeu, et l'allocation pour personnes à charge est une question importante à nos yeux. Un des agents des Indiens a envoyé une lettre qui disait qu'une Indienne ne valait pas le montant intégral de l'allocation pour personnes à charge. Il a écrit qu'il préférerait nettement que la somme pour l'Indienne soit de 20 \$ par mois, alors que la femme blanche obtenait 79 ou 80 \$ par mois.

Senator Day: We have that. That will be helpful in your negotiations.

Mr. Coté: It is contained in our Sweeney Report.

Senator Day: Is this problem of the man from Montreal Lake who lost his status a major issue?

Mr. Anderson: That was in Montreal Lake, Saskatchewan. In Northern Manitoba that many veterans lost their status.

Mr. Coté: More than one.

Senator Day: Is this an issue then?

Mr. Bellegarde: It is another issue that we can work on.

Mr. Coon Come: There are pockets all across Canada.

Senator Day: Of those First Nation members who were status on reserve before they went to the war and then lost their status when they came back, do you believe that they were treated any different from any other returning veterans?

Mr. Anderson: Some of them got their status back. The Métis were not treated any better than we were. If you were brown enough to look like an Indian, you were considered a treaty Indian, so you were told to go to the Indian agent. Many of the Métis went through this problem too.

Senator Day: Of those who did return and were not allowed to return to the reserve and to their rights as a status Indian, were they given the same rights as any other returning veteran as a result?

Mr. Coté: Yes, they were. Once you were enfranchised, you participated and you qualified for all the post-war benefits.

Senator Day: That is helpful.

I want to look at the 800 surviving First Nations veterans and the 1,000 surviving spouses that the grand chief referred to. Does the figure of 1,000 represent spouses, or does it represent spouses and dependents?

Mr. Coté: It represents spouses.

Senator Day: There were 1,800 veterans who were overseas.

Mr. Bellegarde: There were 1,800 veterans and 1,000 spouses.

Senator Day: Is that the figure you have been discussing with the minister?

Mr. Bellegarde: Yes.

Senator Day: Are you agreed on that figure?

Mr. Anderson: We have no idea. No one has ever told us anything.

Mr. Bellegarde: Those are the numbers we use, as of February 1.

Senator Day: Is that February 1, 2000?

Mr. Bellegarde: Yes.

Le sénateur Day: Nous avons cela. Cela sera utile à vos négociations.

M. Coté: Cela se trouve dans le rapport Sweeney.

Le sénateur Day: Le cas du type de Montreal Lake qui a perdu son statut représente-t-il un grand enjeu?

M. Anderson: C'était à Montreal Lake, en Saskatchewan. Dans le nord du Manitoba, les anciens combattants sont nombreux à avoir perdu leur statut.

M. Coté: Il y en a plus d'un.

Le sénateur Day: C'est donc un enjeu?

M. Bellegarde: C'est une autre question à laquelle nous pouvons travailler.

M. Coon Come: Il y en a ici et là, partout au Canada.

Le sénateur Day: Parmi les soldats des Premières nations qui avaient le statut d'Indien et vivaient dans une réserve avant de s'en aller en guerre, puis qui ont perdu leur statut à leur retour, croyez-vous que certains n'ont pas reçu le même traitement que d'autres soldats revenant de la guerre?

M. Anderson: Certains ont pu faire rétablir leur statut. Les Métis n'ont pas été traités mieux que nous. Si vous aviez la peau assez brune pour passer pour Indien, on vous considérait comme un Indien visé par un traité, et on vous disait d'aller voir l'agent des Indiens. De nombreux Métis ont vécu le même problème.

Le sénateur Day: Parmi ceux qui sont revenus, mais qui n'ont pas eu le droit de réintégrer la réserve et n'ont pu rétablir leurs droits en tant qu'Indiens inscrits — ont-ils joui des mêmes droits que les autres combattants de retour de la guerre?

M. Coté: Oui. Une fois émancipé, on participait et on avait droit à l'ensemble des avantages prévus après la guerre.

Le sénateur Day: Il est utile de le savoir.

Je veux me pencher sur la statistique, les 800 anciens combattants des Premières nations qui demeurent en vie et les 1 000 conjoints survivants auxquels le grand chef a fait allusion. Ce chiffre représente-t-il les conjoints ou représente-t-il les conjoints et les personnes à charge?

M. Coté: Ce sont les conjoints.

Le sénateur Day: Il y a eu 1 800 soldats qui ont combattu outre-mer.

M. Bellegarde: Il y a eu 1 800 combattants et 1 00 conjoints.

Le sénateur Day: Est-ce le chiffre dont vous parlez avec le ministre?

M. Bellegarde: Oui.

Le sénateur Day: Êtes-vous d'accord sur ce chiffre?

M. Anderson: Nous n'en avons pas idée. Personne ne nous a jamais rien dit.

M. Bellegarde: Ce sont les chiffres que nous employons, à compter du 1^{er} février.

Le sénateur Day: Est-ce le 1^{er} février 2000?

M. Bellegarde: Oui.

Senator Day: I want to get a feeling for how far you are with the minister here. Has the minister ever said that we are dealing with 1,800?

Mr. Bellegarde: No.

Senator Day: Do you know whether he will accept that or not?

Mr. Bellegarde: No, we do not know whether he will accept that.

Senator Day: The \$425,000, or the figure you have come up with, is that a figure that the minister has even tacitly said he agrees with?

Mr. Bellegarde: No. They indicated in October that it seemed high and it was indicated in my presentation they were trying to do the lower end of things. That was based on an economist's study, which said that if all this had been passed on to the veterans back in the 1940s, it would be up to \$425,000. That is the high-end figure. Their financial forecast came in at about \$125,000, so there is a range.

The Chairman: Is that in writing anywhere, the \$125,000?

Mr. Bellegarde: That figure is in the study.

Senator Day: I do not know where I saw that figure.

Mr. Larry Whiteduck, Coordinator for First Nations Veterans Social Development, Assembly of First Nations: There were two economists reports prepared; one by Doug Kalisnakoff, who prepared it on our behalf, and the second one was commissioned by the federal government, I believe it was the Department of Veterans Affairs. It was a separate economist's report. It was an economist's report commissioned by the government.

Senator Day: The figures that I am looking at are at page 4 of Chief Bellegarde's submission, where they offered in that range of \$20,000 to \$24,000.

Mr. Bellegarde: That was informally talked about in our meeting with the minister and with some of the bureaucrats of the Department of Veterans Affairs. They said that some of the navy merchant marine veterans received anywhere from \$20,000 to \$24,000. We recognized that. That is the figure that the government came up with to satisfy us.

In the case of the First Nations veterans, how do you make a different case? Why should Indian veterans get more than the navy merchant marine veterans? We go to the Indian agent under the Indian Act. Other veterans did not suffer that oppression, or that form of control or domination. No one suffered that and no one should go through that.

Under the Indian Act regime Indians did not have the right to vote until 1961. We officially became Canadian citizens when we exercised our right to vote. We had no access to legal counsel. In 1957, if I went to a lawyer, that lawyer would be disbarred if he counselled a status Indian. Under the permit system we could not leave the reserve. If I wanted to kill my own cow, I could not do it without a permit from the Indian agent. If I wanted to go visit my

Le sénateur Day: J'aimerais savoir jusqu'où en sont rendues les démarches que vous faites auprès du ministre. Le ministre vous a-t-il déjà dit qu'il est question ici de 1 800 personnes?

M. Bellegarde: Non.

Le sénateur Day: Savez-vous s'il va accepter cette statistique?

M. Bellegarde: Non, nous ne savons pas s'il va l'accepter.

Le sénateur Day: Les 425 000 \$, le chiffre auquel vous êtes arrivé, est-ce un chiffre que le ministre a indiqué, même de façon tacite, qu'il accepterait?

M. Bellegarde: Non. En octobre, on a dit que cela semblait élevé et, dans mon exposé, j'ai dit qu'ils essayaient de faire baisser cela. C'était fondé sur l'étude d'un économiste, qui dit que si les soldats avaient eu droit à tout cela durant les années 40, le montant représenterait aujourd'hui 425 000 \$. C'est l'approximation la plus élevée. Selon leurs prévisions financières à eux, ce serait autour de 125 000 \$. Il y a donc un écart.

Le président: Est-ce écrit quelque part, les 125 000 ?

M. Bellegarde: Ce chiffre est mentionné dans l'étude.

Le sénateur Day: Je ne sais pas où j'ai vu ce chiffre.

M. Larry Whiteduck, coordonnateur des anciens combattants, Développement social, Assemblée des premières nations: Deux économistes ont préparé des rapports distincts; il y a Doug Kalisnakoff, qui a préparé une étude pour notre compte, puis il y a l'autre étude, commandée par le gouvernement fédéral, je crois par le ministère des Anciens combattants. C'est le rapport d'un autre économiste. C'est le rapport d'un économiste commandé par le gouvernement.

Le sénateur Day: Les chiffres que je regarde se trouvent à la page 4 du mémoire du chef Bellegarde, là où il est question de 20 000 à 24 000 \$.

M. Bellegarde: Il en a été question officieusement durant notre réunion avec le ministre et certains des bureaucrates du ministère des Anciens combattants. Ils ont dit que certains des anciens combattants membres de la marine marchande ont reçu entre 20 000 et 24 000 \$. Nous avons reconnu cela. C'est le montant de l'indemnité à laquelle le gouvernement est arrivé pour satisfaire notre demande.

Pour ce qui touche les anciens combattants des Premières nations, comment faire valoir la cause autrement? Pourquoi les anciens combattants indiens devraient-ils en obtenir plus que les anciens combattants membres de la marine marchande? Nous nous adressons à l'agent des Indiens en application de la Loi sur les Indiens. D'autres anciens combattants n'ont pas subi cette oppression, ni cette forme de contrôle ou de domination. Personne n'a subi cela et personne ne devrait avoir à le subir.

Sous le régime de la Loi sur les Indiens, les Indiens n'ont pas eu le droit de vote avant 1961. Nous sommes devenus officiellement des citoyens canadiens au moment où nous avons exercé notre droit de vote. Nous n'avions pas accès aux services d'un avocat. En 1957, si j'essayais de recourir aux services d'un avocat, l'avocat qui acceptait de me conseiller moi, un Indien inscrit, était expulsé du barreau. En vertu du régime des permis,

girlfriend on the next reserve, I needed a permit. I could not go to town, but I had to get out of town before sundown. There was no access to the Canadian Legion halls. First Nations veterans were kicked out.

There is a huge difference between navy merchant marine veterans and First Nations veterans. People need to understand that and why there is a differentiation. That is what we tried to explain to Minister Duhamel and his staff.

I have said clearly that there will not be great joy and jubilation if \$20,000 or \$25,000 is offered. We feel that we have done our job lobbying and that our issues are on the cabinet's radar screen. There is no problem dealing with these people, but what the settlement amount will be, I do not know.

We are saying that the amount must be equitable. Our study said \$425,000. Their study said \$125,000, or thereabouts, which was commissioned by government. I cannot remember what department, or the name of the person who came up with that figure. We can get that for you though.

With all the benefits, such as the spousal benefits at \$80 a month, combined with missed benefits and missed opportunities, some of our veterans could have been a lawyer or a doctor. There was no access to those funds. We considered the loss of those benefits when we calculated our figure.

Senator Day: Our chairman asked you about the date of February 1, 2000. I cannot see why you chose that day when the First Nations Veterans Roundtable Committee only passed the resolution for \$425,000 on April 19, 2001. Why did you retroactively go to February 1, 2000?

Mr. Bellegarde: That is our recommendation. Again, this is what we are saying to the government officials because that is the first time that the three government departments ever came together around a table to deal with this issue.

Senator Day: When did your consultant come up with the figure of \$425,000? On which date was that based?

Mr. Coté: The study was done through the VLA of 1942. We always said that if we are to get any kind of proper recognition, we should be compensated from the day that act became effective.

Senator Day: I understand. You have taken that figure and brought it forward to a date.

Mr. Coté: That is correct, the 1942 VLA.

Senator Day: What is that date? It represents the figure of \$425,000. Maybe we should try to find that out. Maybe you could look it up and let me know that date.

Mr. Coté: Yes, Mr. Chairman.

nous ne pouvions quitter la réserve. Si je voulais tuer ma propre vache, je ne pouvais le faire sans obtenir un permis de l'agent des Indiens. Si je voulais aller voir ma petite amie dans la réserve à côté, j'avais besoin d'un permis. Je ne pouvais aller en ville, mais je devais sortir de la ville avant que le soleil ne se couche. Nous n'avions pas le droit d'entrer dans les locaux de la Légion canadienne. Les anciens combattants des Premières nations se faisaient expulser.

Il y a une différence énorme entre les membres de la marine marchande et les anciens combattants des Premières nations. Les gens doivent comprendre cela et saisir la différence. C'est ce que nous avons essayé d'expliquer au ministre Duhamel et à son personnel.

Je l'ai dit clairement: il n'y aura pas de cri de joie si jamais on nous offre 20 000 ou 25 000 \$. Nous croyons avoir fait le travail de lobbying voulu et nous estimons que le cabinet a été mis au fait de notre dossier. Nos rapports avec ces gens ne posent aucune difficulté, mais à quoi ressemblera le montant? Je ne le sais pas.

Nous disons que le montant doit être équitable. Notre étude dit 425 000 \$. Leur étude dit 125 000 \$, ou environ, l'étude commandée par le gouvernement. Je ne me souviens plus de quel ministère ni du nom de la personne qui a établi ce chiffre. Nous pouvons obtenir ce renseignement pour vous, par contre.

Avec tous les avantages prévus, par exemple, les prestations de conjoint de 80 \$ par mois, conjuguées aux avantages manqués et aux occasions ratées, certains de nos anciens combattants auraient pu être avocats ou médecins. Nous n'avions pas accès à ces fonds. Pour établir le chiffre, nous avons tenu compte de la perte de ces avantages.

Le sénateur Day: Notre président vous a posé une question sur la date, soit le 1^{er} février 2000. Je ne vois pas pourquoi vous auriez choisi cette date, le comité de la table ronde des anciens combattants des Premières nations n'ayant adopté la résolution pour les 425 000 \$ que le 19 avril 2001. Pourquoi ce geste rétroactif, pourquoi revenir au 1^{er} février 2000?

M. Bellegarde: C'est notre recommandation. Encore une fois, c'est ce que nous disons aux responsables gouvernementaux parce que c'est la première fois que les trois ministères se sont réunis autour d'une table pour discuter de la question.

Le sénateur Day: À quel moment votre expert-conseil a-t-il établi le chiffre de 425 000 \$. Sur quelle date cela est-il fondé?

M. Coté: L'étude a été réalisée relativement à la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants. Nous avons toujours dit que, pour que notre cause soit dûment reconnue, l'indemnité devrait s'appliquer à compter du jour où cette loi est entrée en vigueur.

Le sénateur Day: Je comprends. Vous avez pris ce chiffre et vous l'avez reporté pour établir une date.

M. Coté: Tout à fait, la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants.

Le sénateur Day: Quelle est cette date? Elle représente les 425 000 \$. Nous devrions peut-être essayer de trouver cela. Vous pourriez faire les recherches et me communiquer cette date.

M. Coté: Oui, monsieur le président.

Ms Paulette Tremblay, National Liaison for the Chiefs of Saskatchewan, Federation of Saskatchewan Indian Nations: On page 43 in our report, "A Search for Equity," there is a reference at the bottom of the page to the name of the person who conducted the forensic economic assessment in 2000 for Veterans Affairs Canada.

Patrick Grady Global Economics Limited prepared the report entitled "Estimates of Veterans' Benefits for First Nations Veterans." We can get you a copy of that report. That is where the \$125,000 figure came from.

In relation to the estimate of \$425,000, if you go to the top of the page, you will see it was a report prepared by Kalesnikoff, Kingdon and Associates Financial Investigators for the Federation of Saskatchewan Indian Nations. We can also get you a copy of that report. In addition, Grand Chief Howard Anderson has asked me to provide you with the Sweeney Report. I will forward one to Senator Day and another to Senator Wiebe.

Senator Wiebe: If you send one to our clerk, she will make copies available to all of us.

Ms Tremblay: I can do that.

Senator Day: If I can follow through that paragraph: these figures are to the end of 2000 by adding interest to reflect time value of the money. So the end of 2000 is probably February 1.

Ms Tremblay: That is correct.

Mr. Bellegarde: February 1, 2000, was the day that we got all three departments together. That is why that date was chosen. People had been lobbying DIAND but there was not much movement there, or at Veterans Affairs Canada.

Mr. Coon Come: Senator Day asked a specific question with regards to the 1,800 that represents 800 veterans and 1,000 spouses. We have a study here, and that identifies 15,000 First Nations who participated in the wars. We could find ourselves with maybe thousands of veterans that are alive out there, plus their spouses. This study is ongoing.

Senator Day: I understand that the negotiation is the amount for 1,800?

Mr. Bellegarde: For anyone who has died since that date, yes.

Senator Atkins: I apologize to our guest witnesses for being late and I hope my questions have not already been dealt with. What happened to their medical records when members of the First Nations were discharged from the military?

Mr. Anderson: DIAND has them and I have been trying to get them to give the records to the Veterans Affairs Canada. I gave them documentation so they could see what happened. I gave them this paper that has the two signatures on it: the signature of a chief and of a councillor. They should have gone to the band members to see if I was able to have this land. They should not have done this on their own. On another reserve, IAB went on that

Mme Paulette Tremblay, agente de liaison nationale pour les chefs de la Saskatchewan, Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan: À la page 43 de notre rapport, «En quête d'équité», il y a au bas de la page une note qui donne le nom de la personne qui a été chargée de l'étude économique, en l'an 2000, par Anciens combattants Canada.

La société Patrick Grady Global Economics Limited a préparé le rapport intitulé: «Estimates of Veterans' Benefits for First Nations Veterans». Nous pouvons vous trouver un exemplaire de ce rapport. C'est là que se trouve l'estimation fixée à 125 000 \$.

Pour ce qui est de l'estimation de 425 000 \$, si on regarde au haut de la page, on voit que le rapport est le fruit du travail de Kalesnikoff, Kingdon and Associates Financial Investigators, réalisé pour le compte de la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan. Nous pouvons également obtenir pour vous un exemplaire de ce rapport. En outre, le grand chef Howard Anderson m'a demandé de trouver pour vous le rapport Sweeney. J'en transmettrai un exemplaire au sénateur Day, et un autre au sénateur Wiebe.

Le sénateur Wiebe: Si vous en envoyez un à la greffière, elle se chargera d'en faire des copies pour tout le monde.

Mme Tremblay: Je peux le faire.

Le sénateur Day: Si je poursuis la lecture du même paragraphe, je constate qu'on a établi la valeur de cela pour la fin de l'année 2000 en ajoutant l'intérêt afin de tenir compte de la valeur de rendement de l'argent. La fin de l'année 2000 est probablement le 1^{er} février.

Mme Tremblay: C'est exact.

M. Bellegarde: Le 1^{er} février 2000, soit le jour où nous avons obtenu que les trois ministères se réunissent. C'est la raison pour laquelle cette date a été choisie. Les gens faisaient des pressions depuis un certain temps sur le MAINC, mais le dossier n'avancait pas beaucoup là, ni au ministère des Anciens combattants.

M. Coon Come: Le sénateur Day a posé une question précise sur les 1 800 personnes en question, qui représentent 800 anciens combattants et 1 000 conjoints. Nous avons ici une étude qui détermine que 15 000 membres des Premières nations ont participé aux guerres. Nous pourrions finir par trouver des milliers d'anciens combattants qui sont toujours en vie, sans compter leur conjoint. L'étude est en cours.

Le sénateur Day: Je crois que le chiffre établi pour la négociation est de 1 800 personnes, c'est bien ça?

M. Bellegarde: Pour quiconque est mort depuis cette date, oui.

Le sénateur Atkins: Je prie les invités d'excuser mon retard, et j'espère que mes questions n'ont pas déjà été posées. Qu'est-il arrivé aux dossiers médicaux au moment où l'armée a libéré les membres des Premières nations?

M. Anderson: C'est le MAINC qui les a, et j'essaie de les obtenir pour qu'ils puissent être transférés au ministère des Anciens combattants. Je leur ai donné de la documentation pour qu'ils puissent voir ce qui est arrivé. Je leur ai donné ce papier qui porte deux signatures: la signature du chef et celle d'un conseiller. Ils auraient dû consulter les membres de la bande pour voir si je pouvais acquérir ces terres. Ils n'auraient pas dû faire cavalier

reserve and said, "We are going to give them land." Two chiefs got kicked out of being chiefs because they would not adhere to what IAB wanted to do. Most of the information you are looking for is at DIAND.

Senator Atkins: Are veterans treated the same as other veterans in terms of health care?

Mr. Anderson: We are now; we were not then. We are getting there. We still do not go to a region to see a member of VAC because they ask us, "If we come on the reserve, will your dogs bite us?" I am not kidding you. They have asked me that. I say, "All you do is go to the band office and they will show you." You have no idea where I live. I have never spoken to a person from Veterans Affairs Canada on Gordon's reserve. I go to Punnichy to talk to them, and they sit at the post office.

Mr. Coté: The health services made available to First Nations veterans are improving. We had to do to get them to understand that we were just as qualified for health services as the non-Indian veterans. We have a Second World War veteran now that is really deaf, and he has been deaf for the last five years. We usually have a June 6 D-Day celebration and we invited veterans affairs to come and give us a presentation of all the services that they provide to veterans.

I spoke to the regional director general there and said, "Look at this guy. He is 80 years old; he is deaf; and he is not getting anything for his hearing disability." He said, "Well, we will have to put him through a hearing test." He went for a hearing test and now he is getting a pension for his hearing disability. What about all the money he has been missing over the years? It was shortly after the war when he started to lose his hearing.

Senator Atkins: That is good to hear that we are addressing it now. The reason I ask the question is that when Second World War or Korean veterans came home, many were so anxious to get out of the service that they ignored a proper discharge in terms of medical examination. On the records there are things missing that in later years they found were probably a result of their service. I know that other veterans are finding situations now where it is very hard for them to claim the kind of support for disabilities that really they deserve. I am curious whether that is the case.

Mr. Coté: It has happened to several of them. They did not pay attention; they just wanted to get home and that was it. They did not realize until later years when it started affecting their limbs or their hearing. There were no earplugs in the days of the Second World War or even the Korean War. There were no earplugs for shooting your rifle or the artillery gun and, as result, a lot of these guys ended up deaf. They never received any allowance for their deafness.

seul. Dans une autre réserve, la DGAI a dit: nous allons leur donner des terres. Deux chefs ont été démis de leurs fonctions parce qu'ils n'adhéraient pas à la volonté de la DGAI. La plupart des renseignements que vous cherchez à obtenir se trouvent au MAINC.

Le sénateur Atkins: Les anciens combattants des Premières nations ont-ils droit au même traitement que les autres pour ce qui est des soins de santé?

M. Anderson: Nous y avons droit aujourd'hui; ce n'était pas le cas à l'époque. Nous y arrivons. Les fonctionnaires d'ACC ne se rendent toujours pas dans les régions — ils demandent: «Si nous allons dans la réserve, vos chiens vont-ils nous mordre?» Je ne blague pas. On m'a déjà posé la question. Je dis: «Tout ce que vous avez à faire, c'est de vous rendre au bureau de la bande, où on vous montrera ce qu'il faut.» Vous ne savez pas du tout où j'habite. Je n'ai jamais rencontré un fonctionnaire d'Anciens combattants Canada sur la réserve de Gordon. Pour parler à un tel fonctionnaire, je me rends à Punnichy, où ils se trouvent au bureau de poste.

M. Coté: Les services de santé à l'intention des anciens combattants des Premières nations s'améliorent. Nous avons dû les convaincre que nous y avons droit tout autant que les anciens combattants non indiens. Je connais un ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale qui, aujourd'hui, est tout à fait sourd, il l'est depuis cinq ans. Normalement, nous tenons tous les ans une célébration du jour J le 6 juin, et nous invitons les gens du ministère à y assister et à donner un exposé sur tous les services qu'ils fournissent aux anciens combattants.

J'ai parlé au directeur général régional et je lui ai dit: «Regardez ce type. Il a 80 ans; il est sourd; et il n'obtient rien pour son handicap.» Il n'a répondu: «Eh bien, nous allons devoir lui faire subir un examen auditif.» Le type est allé subir l'examen en question et, aujourd'hui, il obtient une pension pour sa déficience auditive. Qu'en est-il de tout l'argent auquel il n'a pas eu accès au fil des ans? C'est un peu après la guerre qu'il a commencé à prendre l'ouïe.

Le sénateur Atkins: Il est bon d'apprendre que nous nous occupons maintenant de ces cas. La raison pour laquelle j'ai posé la question, c'est qu'au moment où les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale ou de la guerre de Corée sont revenus au Canada, nombre d'entre eux avaient si hâte de quitter l'armée qu'ils ne se sont pas soumis à un examen médical en bonne et due forme pour obtenir une libération dans les formes. Les dossiers passent sous silence les éléments dont ils ont su, plus tard, que c'était probablement le résultat de leur service militaire. Je sais que d'autres anciens combattants éprouvent aujourd'hui beaucoup de difficulté à obtenir les prestations qu'ils méritent vraiment en cas de déficience. J'aimerais bien savoir si c'est le cas.

M. Coté: Plusieurs anciens combattants ont dû composer avec cette situation. Ils n'ont pas prêté attention à la chose; ils voulaient simplement s'en aller chez eux, point final. Ce n'est que des années plus tard qu'ils ont constaté qu'ils commençaient à avoir des problèmes de santé. Il n'y avait pas de bouchons pour les oreilles des soldats au moment de la Seconde Guerre mondiale ou même de la guerre de Corée. Il n'y avait pas de bouchons pour celui qui se servait de son fusil ou faisait partie de l'artillerie; de

Senator Atkins: Are there any members that have served since the Korean War that are discharged? Do they receive proper attention from Veterans Affairs Canada and from the health departments?

Mr. Coté: Anyone who might have participated in Desert Storm or other peacekeeping duties are all pretty young, but at least now they know what kind of benefits they are entitled to should there be anything wrong with them at the date of discharge.

Senator Atkins: So you are satisfied?

Mr. Coté: There are no complaints coming in from the younger peacekeepers or those who have served in the armed services.

Senator Atkins: That is good to hear. Thank you, Mr. Chair.

Senator Forrestall: We heard last week from Canadian merchant marine people who are still fighting. They are on the track with you but they are some way back. When you stop to have lunch, they may catch up to you. I doubt it. You will all be dead.

I want to make two points. If you want some excellent advice about problems like this, you should take a look at the decisions of the Veterans Review and Appeal Board, not Veterans Affairs Canada. I think you will find some very useful information there. In connection with that, do you know of anyone who has had occasion to go in front of the veterans appeal board to vary or change an order of the department?

Mr. Anderson: Not to our knowledge, no.

Mr. Bellegarde: I will partially answer that question. That was fuelled by our court case, not before the Veterans Appeal Board but in court. We supported our First Nations veterans from Saskatchewan years ago in filing a statement of claim.

We realized that it was not just an issue for Saskatchewan, but First Nations veterans from the East Coast to the West Coast had suffered similarly. Then we enlarged the scope. We did all the work in Saskatchewan and we were right on the ball. We had filed in court and we knew that the legal process would take a long time; the veterans were dying. So we looked for a political process to rectify the wrong that had been done.

That is when we started educating and lobbying ministers and the different deputy ministers and the bureaucrats. Lo and behold, there were terms of reference with the three departments in February a couple of years back. We commissioned national terms of reference so we could do this across Canada. This is the result.

ce fait, ils sont nombreux à être devenus sourds. Ils n'ont jamais reçu d'allocation pour leur surdité.

Le sénateur Atkins: Y en a-t-il qui ont été libérés après avoir combattu, mais après la guerre de Corée? Ont-ils reçu l'attention voulue du ministère des Anciens combattants et des ministères de la Santé?

M. Coté: Quiconque aurait pris part à l'opération Tempête du désert ou à d'autres missions de maintien de la paix est encore assez jeune, mais au moins, il sait à quel genre de prestations il aura droit si jamais il a des problèmes de santé après avoir été libéré.

Le sénateur Atkins: Vous jugez donc la situation satisfaisante?

M. Coté: Nous ne recevons pas de plaintes des jeunes casques bleus ou de ceux qui ont fait partie des forces armées.

Le sénateur Atkins: Il est bon de le savoir. Merci, monsieur le président.

Le sénateur Forrestall: Nous avons accueilli la semaine dernière les membres encore actifs de la marine marchande canadienne. Ils sont sur la même voie que vous, mais ils accusent encore un certain recul. Quand vous allez vous arrêter pour aller manger, ils vont peut-être vous rattraper. J'en doute toutefois. Vous allez tous être morts.

Je tiens à signaler deux choses. Si vous voulez d'excellents conseils sur les problèmes comme celui-là, vous devriez étudier les décisions de la section révision et appel du Tribunal des anciens combattants et non pas celles d'Anciens combattants Canada. Je crois que vous allez pouvoir y puiser des renseignements très utiles. À ce sujet, connaissez-vous quelqu'un qui se serait adressé à la section des appels du Tribunal des anciens combattants pour faire modifier une décision du ministère?

M. Anderson: Il n'y en a pas, autant que nous le sachions.

M. Bellegarde: Je vais donner une réponse partielle à cette question. Cela vient de notre cause devant un tribunal qui n'est toutefois pas la section d'appel du Tribunal des anciens combattants. Il y a de cela des années, nous avons appuyé les anciens combattants des Premières nations de la Saskatchewan quand ils ont présenté une déclaration en bonne et due forme à la cour.

Nous avons constaté que l'affaire n'intéressait pas seulement la Saskatchewan; les anciens combattants des Premières nations, d'un océan à l'autre, ont eu un sort semblable. Alors, nous avons élargi la portée de l'action. Nous avons fait tout le travail en Saskatchewan, et nous étions sur la bonne voie. Nous avons intenté une action et nous savions que la justice connaît de longs délais; pendant ce temps, les anciens combattants mouraient. Nous nous sommes donc tournés vers l'appareil politique pour essayer de redresser les torts qui ont été causés.

C'est à ce moment-là que nous avons commencé à sensibiliser les ministres et sous-ministres et bureaucrates à la question ainsi qu'à exercer des pressions. Et voilà que le mandat des trois ministères qui se sont réunis en février il y a quelques années est arrêté. Nous avons «commandé» un mandat national pour que nous puissions faire cela dans tout le pays. Voilà le résultat.

We wanted to avoid the legal process but wanted to rectify the wrong. Canada owes a debt here. We have lobbied cabinet and written letters. This issue is on the cabinet radar screen; there is no question. We feel good. Part of the lobbying process is to lobby the senators. You are a key component in bringing about justice for these veterans and their spouses.

We did not pursue the court process for the veterans, but we may need to follow it up if we do not get justice through the political process.

Senator Forrestall: There is a good library here. You can look at the decisions of courts and tribunals. People may be suffering difficulties today without being aware of their rights. As you have said, their injuries or conditions may in fact result from events of 30 or 40 years ago and they are just now showing up. That is very real.

I invite you to be aware of that. Most importantly, you must get access to all the types of help that are available. When you are finished, take on the poor old merchant marines and show us how you did it. We are not making any progress at all and we need help.

Mr. Coté: Have you heard of the Soldiers' Settlement Act of 1917? That act came into effect before the First World War veterans came home from Europe. That act stated that land would be made available to the non-Indian veterans. The lands given over came from lands surrendered by the poor Indian veterans. They gave the Indian veterans their own land to try and farm on. That created a discrepancy. Thousands of acres were taken from small bands to give to non-Indian veterans.

That is why we have been fighting. We want to get land off-reserve because many of the reserves are too small at this time. They are overcrowded. I wish I could have received a quarter section of land off the reserve but I could not.

The Chairman: Without becoming disenfranchised?

Mr. Coté: I would have had to lose my status, yes.

Mr. Anderson: The family of the Grand Chief before me offered him a quarter section of land off reserve. The Indian agent told him he would have to be disenfranchised to accept it. Consequently he never had anything.

Senator Forrestall: There is a very famous story, the sadness of which prompts me to relate it here. When the right honourable gentleman from Prince Albert moved to bring native Canadians into the parliamentary process, he asked the chief one of the basic questions: Are you worth \$4,000? The chief said, "No, but give me 10 minutes."

Nous voulions passer outre au processus judiciaire, mais nous voulions que les torts causés soient redressés. Le Canada a ici une dette. Nous avons fait pression sur le Cabinet, nous avons écrit des lettres. Cette question figure au programme du Cabinet; cela ne fait aucun doute. Nous nous sentons bien. Une partie du lobbying consiste à faire pression sur les sénateurs. Vous êtes un élément clé dans l'effort qui vise à faire en sorte que ces anciens combattants et leur conjoint obtiennent justice.

Nous n'avons pas emprunté la filière judiciaire pour défendre les anciens combattants, mais nous allons peut-être être obligés de le faire si jamais le processus politique ne nous permet pas d'obtenir justice.

Le sénateur Forrestall: Il y a une bonne bibliothèque ici. Vous pouvez étudier les décisions des tribunaux. Il y a peut-être des gens qui éprouvent aujourd'hui des difficultés, mais qui ne sont pas au courant de leurs droits. Comme vous l'avez dit, leur état tient peut-être à des événements qui ont eu lieu il y a 30 ou 40 ans, même s'ils commencent à peine à se manifester. C'est un problème très réel.

Je vous incite à prendre conscience de cela. Fait encore plus important, vous devez accéder à toutes les formes d'aide qui sont offertes. Quand vous aurez terminé, penchez-vous sur le cas des pauvres membres de la marine marchande, et montrez-nous comment vous avez fait. Nous ne faisons aucun progrès nous-mêmes et nous avons besoin d'aide.

M. Coté: Avez-vous déjà entendu parler de la Loi d'Établissement de Soldats de 1917? Cette loi est entrée en vigueur au moment où les soldats de la Première Guerre mondiale sont revenus d'Europe. Elle disait que des terres seraient mises à la disposition des anciens combattants non indiens. Les terres en question avaient été cédées par de pauvres anciens combattants indiens. On a donné aux anciens combattants indiens leur propre terre à cultiver. On a enlevé à de petites bandes indiennes des milliers d'acres qui ont été remis à des anciens combattants non indiens.

Voilà pourquoi nous luttons pour cette cause. Nous voulons obtenir des terres en dehors des réserves parce que, trop souvent, les réserves sont trop petites. Elles sont surpeuplées. J'aurais aimé obtenir un quart de section de terre en dehors de la réserve, mais je ne pouvais pas.

Le président: Sans qu'il y ait émancipation?

M. Coté: Il aurait fallu que je perde mon statut, oui.

M. Anderson: La famille du grand chef qui m'a précédé lui a offert un quart de section de terre en dehors de la réserve. L'agent des Indiens lui a dit qu'il lui fallait être émancipé pour l'accepter. Par conséquent, il n'a jamais rien obtenu.

Le sénateur Forrestall: Cela me fait penser à une histoire très célèbre. C'est de triste mémoire, ce qui fait que je me sens obligé de la relater. Quand le très honorable député de Prince Albert a voulu faire entrer au Parlement les Autochtones du Canada, il a entre autres, posé la question fondamentale suivante: valez-vous 4 000 \$? Le chef a répondu: non, mais donnez-moi dix minutes.

It highlights what you are saying. He was not able. We recently unveiled a bust to honour him here in the senate venue. However, the story highlights that problem. He did not have land because he knew what would happen if he tried to own land. His family told me that story.

Thank you for coming. Like everyone else, for 36 years I have watched you plod your way through the myriad of obstacles. Hopefully, an end is near. May we never go through this again and may the lesson be learned.

The Chairman: Thank you each for coming. Whatever the result of budget or post-budget announcements, this subcommittee will be here. Hopefully, we will see you again to discuss fine details. If the worst should happen and we must begin again, we will be here with sympathetic ears. It is part of our job to see that justice is done.

Senator Day: If you receive a response from the minister, can we be made aware?

The Chairman: Yes. Honourable senators, we have a housekeeping matter.

Is it agreed that the material received from the Assembly of First Nations be filed as an exhibit with the clerk?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: The Army, Navy and Air Force Veterans group who declined or was not able to be here this evening have also filed a submission. Would it be agreeable to also file that as an exhibit with the clerk?

Hon. Senators: Agreed.

The committee adjourned.

Cela met en valeur ce que vous disiez. Il n'a pu le faire. Récemment, un buste a été installé en son honneur ici au Sénat. Tout de même, cette histoire fait ressortir le problème en question. Il n'avait pas de terre parce qu'il savait ce qui se passerait s'il essayait de devenir propriétaire. C'est sa famille qui m'a relaté l'histoire.

Merci d'être venu. Comme tout le monde, cela fait 36 ans que je vous vois faire votre chemin en franchissant toutes sortes d'obstacles. J'espère que la fin est proche. Espérons que nous n'ayons plus jamais à revoir cela, que nous avons bien appris la leçon.

Le président: Merci à chacun d'être venu. Quel que soit le résultat du budget ou les annonces post-budget, le sous-comité sera ici. Nous allons, je l'espère, pouvoir discuter avec vous de détails à ce sujet. Dans le pire des cas, c'est-à-dire celui où il faudrait tout recommencer, nous vous tendrons une oreille sympathique. Cela fait partie de notre travail de veiller à ce que justice soit faite.

Le sénateur Day: Si vous recevez une réponse du ministre, pouvez-vous nous le faire savoir?

Le président: Oui. Honorables sénateurs, nous devons régler une question de régie interne.

Êtes-vous d'accord pour que la documentation remise par l'Assemblée des premières nations soit remise à la greffière et classée dans les formes?

Des voix: D'accord.

Le président: Le groupe des anciens combattants de l'armée, de la marine et de la force aérienne qui a décliné notre invitation ou qui n'a pu venir témoigner ce soir a également déposé un mémoire. Êtes-vous également d'accord pour que ce mémoire soit déposé dans les formes?

Des voix: D'accord.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada —
Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada —
Édition
45 Boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Assembly of First Nations:

Mr. Matthew Coon Come, National Chief, Assembly of First Nations;
Mr. Larry Whiteduck, Coordinator for First Nations Social Development.

From the Federation of Saskatchewan Indian Nations:

Mr. Perry Bellegarde, Federation of Saskatchewan Indian Nations Chief and AFN Vice Chief;
Ms Paulette Tremblay, National Liaison for the Chiefs of Saskatchewan.

From the First Nations Veterans Roundtable:

Mr. Howard Anderson, Chair of the First Nations Veterans Roundtable and Grand Chief of First Nations Veterans.

From the Saskatchewan Indian Veterans Association:

Mr. Tony Coté, Veterans Coordinator.

De l'Assemblée des Premières nations:

M. Matthew Coon Come, chef national, Assemblée des Premières nations;
M. Larry Whiteduck, coordonnateur des anciens combattants, Développement social.

De la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan:

M. Perry Bellegarde, chef, Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan et vice-chef de l'APN;
Mme Paulette Tremblay, agente de liaison nationale pour les chefs de la Saskatchewan.

De la Table ronde des anciens combattants des Premières nations:

M. Howard Anderson, président de la Table ronde des anciens combattants des Premières nations et grand chef des anciens combattants des Premières nations.

De la Saskatchewan Indian Veteran Association:

M. Tony Coté, coordonnateur du dossier des anciens combattants.